

# **100 ACTIONS POUR LES DROITS LGBTI+ DANS LES TERRITOIRES**



Propositions HES  
Régionales et  
Départementales



**2021**

**HES LGBTI+**  
**c/o Lennie Nicollet**

**1 rue Albert Giry**  
**93230 Romainville**

**hes@hes.lgbt — www.hes.lgbt**

Mise en page : Sylvie Lebrun  
Rédaction : Coordination nationale HES LGBTI+ janvier 2021  
Images : Pexels.com

Achevé d'imprimer en France par Printoclock.com - 229, RTE de Seysses, 31100 Toulouse  
Première édition  
Dépôt légal mars 2021



# Sommaire

7

La République incarnée dans les territoires pour toutes et tous

29

Éducation  
Vie scolaire

9

Qui nous sommes

33

Jeunesse

11

Mener à bien le combat pour les droits et l'émancipation

37

Santé  
et  
Prévention

13

Accueillir tou·te·s les citoyen·ne·s et former les chargé·e·s d'accueil

45

Familles

17

Communication et visibilité de tou·te·s les citoyen·ne·s

49

Séniors LGBTI+

23

Culture



53

Développement  
économique  
& Tourisme

77

Des droits  
imbriqués et  
se nourrissant  
mutuellement

59

Aide sociale

78

Chartes  
et certifications

63

Les collectivités  
comme  
employeuses

82

Les contacts  
utiles

67

Les collectivités  
acheteuses de  
prestations et  
administratrices

71

Europe et  
international

75

Aménagement  
du territoire,  
et transports  
non urbains





**Lennie Nicollet**  
Président de HES LGBTI+

# La République incarnée dans les territoires pour toutes et tous

**L**a loi du 17 mai 2013, qui en ouvrant le mariage et l'adoption aux couples homosexuels a rendu ces statuts civils authentiquement universels, a été une étape importante pour les droits dans notre République. Les débats ont été véhéments allant jusqu'à l'outrance et l'injure, les caricatures, fréquentes, bref, la notion de discrimination n'a pas disparu comme par enchantement. Depuis la réouverture des débats sur l'accès à la PMA pour toutes les femmes, les mêmes anathèmes, les mêmes déconsidérations et les mots violents, souvent injurieux, ont été entendus.

Depuis les rues de notre pays, jusque dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Nous prouvant, encore une fois, que le combat contre les discriminations reste permanent et doit se mener à tous les niveaux de notre vie commune.

Actrices de premier plan dans les vies quotidiennes des Françaises de métropole et des outre-mers, les collectivités locales, en tant qu'employeuses et en tant qu'organisatrices de services publics, à travers toutes leurs actions et décisions, ont un rôle à jouer pour que chacune et chacun soit considéré à égalité de dignité. Les élu·e·s des collectivités portent une parole précieuse, écoutée, attendue par leurs concitoyen·ne·s.

Parce que vous pouvez toucher le grand public sur des sujets qui sont au cœur de leur vie quotidienne, vous avez la capacité de contribuer à façonner des représentations positives des personnes LGBTI+, à inscrire au cœur du

**Les élu·e·s  
des collectivités  
portent une parole  
précieuse, écoutée,  
attendue par  
leurs concitoyen·ne·s.**



débat public, dans les discours portés jour après jour, une vision inclusive de votre territoire et des services publics. Les régions et les départements ont des axes de travail et des compétences qui permettent de replacer au cœur de l'action publique, le souci de chacun·e, ce qui n'est pas une mince affaire. Avec des actes forts, des choix clairs et assumés par vous, élu·e·s, les collectivités feront la démonstration que les politiques publiques ne sont pas simplement une histoire de gestion, mais l'aboutissement d'une vraie réflexion sur la place des citoyen·ne·s et en particulier de celles et ceux qui peuvent encore être absent·e·s des discussions publiques.

Sur tous les fronts, les exécutifs locaux sont des moteurs de la prise en compte de toutes les réalités de la société. En rappelant que les propos discriminatoires ne sont pas des éléments acceptables dans les débats publics, en adressant promptement et intelligemment les sujets que peuvent connaître les publics LGBTI+ (depuis la vie de famille, jusqu'aux questions de santé, en passant par les politiques de jeunesse et les réponses aux agressions), vous donnerez à voir le visage d'une République qui se met au travail pour toutes et tous.

**C'est l'implication des élu·e·s,**  
**au quotidien,**  
**qui fait vivre pleinement**  
**la devise républicaine :**  
**Liberté – Égalité – Fraternité**

Pour les services publics, la reconnaissance de leur engagement dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité passe aussi par des labels qui valideront les démarches engagées et par des chartes qui permettront d'indiquer, avec rigueur et sérieux dans l'action des collectivités, ce à quoi elles s'engagent.

Ni proclamatoire ni sentencieuse, cette République est façonnée par votre action et celle des citoyen·ne·s et votre travail illustrera le souci de tou·te·s. C'est par votre parole et vos actes qu'elle s'incarnera. Soucieuse du bien commun et de l'accueil plein et entier de tous ses enfants, la République que l'on rencontre dans les « territoires » est celle qui est accessible à chacun·e. C'est vous qui la forgez et, si la tâche est grande et parfois ingrate, elle n'en reste pas moins la meilleure occasion de créer des égaux, et non plus seulement de les reconnaître, et de retisser ce lien si distendu entre les institutions et les publics qu'elles doivent servir.

Pour ce travail conséquent et de longue haleine, HES LGBTI+ vous propose cette série d'actions à mener et se tient à votre disposition, pour vous apporter l'aide ou les renseignements que vous souhaiteriez obtenir. C'est votre implication, au quotidien, qui fait vivre pleinement la devise républicaine démontrant qu'elle reste tout autant une exigence quotidienne, qu'un chantier à jamais ouvert. ●



## QUI NOUS SOMMES

**D**epuis 1983, HES — l’acronyme pour Homosexualités et Socialismes — rassemble des personnes LGBTI+ (lesbiennes, gais, bis, trans, intersexes et plus). Elles travaillent à faire avancer la large famille socialiste et radicale, toutes les forces de la gauche et de l’écologie dans leurs réflexions et leurs propositions sur l’égalité et l’émancipation, contre les discriminations des lesbiennes, des gais, des bis, des trans et des intersexes. Aujourd’hui, HES ce sont des hommes et des femmes, membres ou non du Parti socialiste ou du Parti radical de Gauche, quelles que soient leur identité de genre et leur orientation sexuelle, qui se réunissent, débattent et luttent ensemble contre les discriminations, pour l’égalité de dignité et l’émancipation, qui sont au cœur du combat de la gauche politique depuis plus d’un siècle. Un combat qui ambitionne de donner à chacune et à chacun les capacités économiques, sociales, civiles de maîtriser son existence, autant qu’il est possible. HES est une des plus vieilles associations LGBTI+ françaises encore en activité. Indépendante des partis, ses membres choisissent les axes de travail et les dirigeant·es de l’association et élaborent les propositions qu’elle porte. Militant·es associatifs, notamment LGBTI+, et plus largement impliqué·es dans la défense des droits humains, les membres d’HES contribuent à faire avancer les forces partisanes dans lesquelles ils et elles sont impliquées afin d’obtenir une meilleure prise en compte des thématiques LGBTI+ qui permettent, in fine, à toutes et à tous de vivre dans une société plus inclusive, consciente et respectueuse de sa diversité. HES est devenue officiellement un organisme associé du Parti socialiste en 2015, et du Parti radical de gauche en 2019. ●

**Le combat pour l’émancipation ambitieuse de donner à chacune et à chacun les capacités économiques, sociales, civiles de maîtriser son existence**



# MENER À BIEN LE COMBAT

## pour LES DROITS

## et L'ÉMANCIPATION

### 1/ Mettre en place un Observatoire LGBTI+.

Les collectivités qui entendent démontrer leur attachement à l'application de mesures effectives et de politiques concrètes pour les droits LGBTI+ et la lutte contre les discriminations, mettront en place un observatoire LGBTI+ réunissant l'élue chargé·e de ce dossier, les associations LGBTI+ du territoire, les services et leur élu·e concernés selon les thèmes de la réunion et toute autre partie pertinente, qu'elle soit ou non du ressort de la collectivité : correspondant de police, de justice, acteurs économiques, services de l'État... Au sein de cet observatoire, des réunions régulières et programmées des parties prenantes, auront évidemment lieu afin d'échanger sur l'actualité, faire le point sur les dossiers, les programmes et actions mises en place. Ce sera aussi l'occasion pour la collectivité de voir comment interagir au mieux avec ces associations, en y accueillant les critiques légitimes, en y accueillant avec bienveillance les propositions, et les bonnes volontés. Par ce biais, et à travers toutes leurs actions, ce sera la preuve que les collectivités dirigées par l'union de la gauche, des écologistes

et des citoyens, sont les seules à porter sincèrement le combat pour les droits LGBTI+ et l'émancipation, ainsi que la lutte contre les discriminations. La devise républicaine n'en sera que plus forte, parce que plus appliquée.

### 2/ Nommer un agent de médiation ou d'inclusion LGBTI+.

Pour améliorer le travail de la collectivité et être un des pivots du fonctionnement de cet observatoire. Cette référent·e, et son éventuel service ou cabinet d'élue de l'exécutif local, permettront de dénouer des conflits liés aux problématiques LGBTI, et de pouvoir également faire remonter auprès de certaines directions, de bonnes pratiques pour dupliquer des exemples vertueux et éviter la réédition de cas problématiques. Il ou elle sera notamment le pilote de l'application et du suivi de l'obtention d'un label ou de la signature d'une charte (*Voir Chartes et certifications p. 76*). De la même manière, ce poste pourra effectuer une sensibilisation, si une association est amenée à avoir des difficultés relationnelles, avec une partie de l'institution ou une de ses agences. ●



# ACCUEILLIR

## ·t·o·u·t·e·s les citoyen·ne·s

## et former les chargé·e·s d'accueil

Région et Département

### 3/ Organiser des services publics inclusifs.

Faire des hôtels de région et de département les maisons de toutes les citoyen·ne·s : les collectivités territoriales doivent rester un rempart contre les discriminations et un lieu de défense des droits des femmes, des minorités en leur assurant un accès réel aux services publics. Les personnes LGBTI+ fréquentent tous les services publics. Les couples de lesbiennes et de gays, les personnes transgenres et intersexes, les familles homoparentales ou transparentales ont droit à la même dignité et au même respect lors de l'accueil dans les services des conseils régionaux et départementaux et dans tous les lieux dont ils peuvent avoir la charge ou dont celles-ci auraient été transmises à des opérateurs divers. Par ailleurs, l'accueil inclusif n'est pas que l'affaire des personnels et des élu·e·s. C'est aussi l'affaire des personnes accueillies, qui doivent être sensibilisées au fait qu'elles ne seront pas victimes de discrimination, mais qu'elles ne doivent pas non plus, en tant qu'utilisateurs des services, être la source de discriminations. La France a été condamnée à 3 reprises par l'ONU pour les mutilations sur les enfants intersexes. En France, la Dilcrh, la Commis-

sion nationale consultative des droits de l'Homme et le Conseil d'État ont déjà pris position contre ces mutilations.

### 4/ Former le personnel d'accueil.

Cela passe notamment par la formation du personnel chargé de l'accueil afin de garantir un accueil respectueux de toutes et tous, aussi bien les personnes seules que les couples et les familles. C'est un axe important et un premier pas simple. Les agent·e·s seraient informé·e·s sur les différentes discriminations, sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle, mais aussi sur l'état de santé et «l'expression de genre».

### Plus d'info

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) propose une offre de service en matière de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations, sous forme de formations. Un certain nombre d'associations nationales LGBTI+ ont des offres de formations, telles que l'Autre Cercle, Contact, ... ou d'autres localement.





## Faire labelliser sa collectivité, signer des chartes d'engagement

### 5/ Obtenir une certification.

Pour des accueils et des relations responsables et respectueux, au sein de la collectivité, des procédures de labellisation et des chartes à signer existent qui permettent de

**Plusieurs associations demandent la suppression des marqueurs de genre à l'état civil**

valoriser l'action de la collectivité et la volonté politique des exécutifs locaux. Des outils d'évaluation de ces chartes et accompagnant ces labels apporteront une visibilité des engagements des élu·e·s. Si les

labels et chartes sont des outils intéressants, notamment pour permettre à la collectivité de communiquer. Ils constituent le premier pas des engagements, mais ne sauraient être une fin en soi dans la lutte contre les discriminations. Au-delà des déclarations d'intentions, c'est l'effectivité de la mise en œuvre des actions concrètes qui doit être appréciée. Il faut prioriser les labels à la signature de chartes, car ils apportent des outils et évaluations, plutôt qu'une signature symbolique. L'engagement dans la signature d'une charte est d'autant plus pertinent quand elle fait intervenir un regard extérieur à l'institution. (*Voir Chartes et certifications p.76*).

## Des documents pour toutes et tous

### 6/ Éditer des formulaires et des publications inclusifs.

Veiller à ce que tous les documents et formulaires édités par la collectivité à destination de particuliers, des associations, des entreprises et des candidats à des marchés

publics ou délégations de service public (DSP) soient non discriminants et inclusifs, en prévoyant qu'ils puissent être complétés par une personne LGBTI+ (et notamment trans), un couple ou une famille homoparentale (ou monoparentale). *Différentes associations, dont le Collectif intersexe et allié·e·s demande la suppression des marqueurs de genre à l'état civil.*



**1,7 %**

des nouveau-nés sont intersexes. Plus de 13 000 par an en France.

**3 CONDAMNATIONS**

de la France par l'ONU pour chirurgies non nécessaires sur des nouveau-nés intersexes. En France, la Dilcrah, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et le Conseil d'État ont déjà demandé leur fin.



### 7/ Sensibiliser sur les questions trans, intersexes et non-binaires.

Il apparaît pertinent de sensibiliser plus précisément les fonctionnaires à l'accueil de toutes et tous. Les procédures administratives et l'accueil seront réalisés en tenant compte du genre indiqué par les personnes, de leur prénom d'usage dans les formulaires et les procédures, y compris pour les personnes trans, intersexes et non-binaires. ●

# Les dates à retenir

8 mars

Journée internationale des droits des femmes

31 mars

Journée internationale de la visibilité transgenre

7 avril

Journée mondiale de la santé

26 avril

Journée mondiale de la visibilité lesbienne

Dernier dimanche d'avril

Journée nationale du souvenir de la déportation

17 mai

Journée mondiale de lutte contre les LGBTI-phobie IDAHOTB (journée mondiale contre l'homophobie)

D'avril à août

Période des Marches des Fiertés dans toute la France

Dernier samedi de juin (en général)

Marche des Fiertés de Paris-Île-de-France

23 septembre

Journée mondiale de la bisexualité

26 octobre

Journée de la visibilité Intersexe

20 novembre

Journée du souvenir trans (Trans day of remembrance TDOR)

1<sup>er</sup> décembre

Journée mondiale de lutte contre le VIH-sida

10 décembre

Journée internationale des droits de l'Homme

**Date anniversaire de la promulgation de la loi Taubira  
MARIAGE POUR TOUS**

17 décembre

Journée mondiale pour l'élimination des violences contre les travailleurs·ses du sexe





# COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

## de tou·te·s les citoyen·ne·s

### Région et Département

**C**ommunication et information sont des outils précieux pour lutter contre les discriminations, pour valoriser les actions des élu·e·s. Elles permettront de démontrer l'engagement de la région et du département dans des actions qui servent tous les publics en intégrant explicitement les démarches antidiscriminatoires et d'égal accès de toutes et tous. Mais la communication sert aussi précisément le combat contre les discriminations en affichant, citant, valorisant cette démarche pour en faire un objet politique en tant que tel, légitime à être présent dans le débat public. L'un des premiers outils de communication est la signature de labels ou chartes qui doit être vue comme le premier acte d'engagements concrets et non comme une finalité. Plus qu'un simple commentaire ou de la publicité mal placée, l'affichage clair d'une position politique revendiquée contre les discriminations contribue à façonner les représentations et à construire un espace social qui soit résolument progressiste. C'est un élément distinctif à gauche et qui valorise les prises de position de la collectivité et de son exécutif.

**C'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes informatives et pédagogiques, que les mentalités peuvent changer.**

## Le soutien aux combats LGBTI+ s'affiche !

La politique n'est pas faite que de symboles, sinon elle serait vide, mais elle se fait aussi par eux. Preuve de l'attachement de la collectivité à la lutte pour les droits et pour l'émancipation, les drapeaux arc-en-ciel sont à afficher fièrement !

**8/ Arborer le drapeau arc-en-ciel, les symboles des luttes LGBTI+ et le signaler.**

Sur les façades des hôtels des régions et dé-

partements, aux côtés des drapeaux français, européen et local, arborer le drapeau arc-en-ciel affiche un soutien revendiqué au combat pour les droits et permet de signaler l'appui de l'exécutif local aux événements locaux ou aux journées nationales et mondiales de revendication LGBTI+ (*Voir dates récurrentes p.13*). Certaines collectivités ont également opté pour des illuminations, que ce soit les hôtels de région ou département, ou des monuments qu'ils gèrent ou



leur appartiennent, en lien parfois avec des municipalités. Ces symboles doivent être promus par la collectivité locale et les élus sur les sites web de la collectivité et ses profils sur les réseaux sociaux, et accompagnés d'une prise de parole du/de la président·e du conseil et d'un·e vice-président·e chargé·e de ces questions. Les collectivités doivent pousser leurs organismes, les structures publiques ou privées gérant des services au public, ou dépendant d'elles à un niveau ou un autre, à afficher également ces symboles. En plus des

sièges officiels des collectivités, les régions et départements doivent communiquer dans les lieux publics et les vecteurs d'information de leur territoire sur leur engagement contre toutes les discriminations, en citant explicitement l'homophobie et la transphobie. Ces lieux publics concernent l'ensemble des services qui accueillent le public, ainsi que tous les moyens de transports publics (gérés également en lien avec les autres collectivités) qui peuvent être aussi un outil de communication simple, massif, et mobile.

## Afficher dans les rues le soutien de la collectivité

### 9/ Marquer symboliquement le soutien de la collectivité aux LGBTI+.

Le soutien de l'exécutif régional et départemental doit être annoncé, et marqué symboliquement pendant les dates de grands événements LGBTI+, notamment pendant la journée mondiale IDAHOTB du 17 mai, où, en plus de la levée du drapeau arc-en-ciel et son affichage symbolique sur des bâtiments officiels d'autres démonstrations sont possibles. Les 6 couleurs arc-en-ciel peuvent être déclinées et installées pour différentes temporalités, et pas uniquement sur une seule journée, sur des lieux et mobiliers urbains (passages piétons, éclairage d'un bâtiment officiel, poteaux, bancs, bornes...). Il faudra aussi rapprocher les associations et la collectivité pour mener un travail correct de visibilité LGBTI. Dans plusieurs villes de France, par exemple, des escaliers ont été peints aux couleurs de l'arc-en-ciel, par des acteurs associatifs ou des particuliers. Après des dégradations et des actes de vandalisme, des collectivités ont signalé qu'elles les entretiendraient. Il faut envisager de proposer, dans des lieux appartenant à la collectivité, d'accueillir des actions similaires. L'exécutif et les services concernés doivent



**NANTES** Juin 2018 l'escalier a été peint par des associations et particuliers et la mairie, suite à différentes vandalisations, a décidé de l'entretenir.

regarder comment associer des acteurs de terrain — associations LGBTI+, de riverains, d'usager·e·s — afin que, dans le respect des prérogatives de chacun, le soutien de la collectivité soit visible. Toutes les idées de visibilité et de communication sont bonnes à prendre et à gérer budgétairement dans le cadre de remplacement, d'évolutions et de rénovations! Elles sont aussi à mettre en œuvre dans le cadre des discussions menées avec les acteurs associatifs qui sont en lien avec les différents services régionaux ou départementaux.

## 10/ Agir pour les LGBTI+ dans la vie du territoire.

En plus des actions directement menées par les élu·e·s et les services des collectivités, les élu·e·s peuvent également inciter les structures locales qui peuvent être liées à la collectivité à faire, elles aussi, le pari

de la fraternité. En leur facilitant le travail lorsque les services des collectivités sont impliqués dans des démarches et en fournissant des documents, informations et directives sur la manière dont l'institution et ses élu·e·s s'impliquent dans la lutte contre toutes les discriminations.

## Rendre visible la lutte contre les discriminations dans les exécutifs

### 11/ Un portefeuille explicitement dédié aux LGBTI+.

Afin de coordonner les différentes actions qui seront menées, et de donner de la visibilité à la volonté politique qui les inspire, HES souhaite que dans tous les exécutifs locaux une délégation spécifique soit désignée ou créée et qu'un·e conseiller·e, voire un·e vice-président·e soit plus particulièrement et officiellement responsable de l'élaboration et du suivi des objectifs du mandat dans ce domaine. Il est conseillé que l'intitulé de la délégation intègre explicitement cette dimension : elle peut par exemple compléter une délégation travaillant sur les droits humains, la lutte contre les discriminations (LCD)... La transversalité évidente des sujets LGBTI+ doit amener toutes les délégations à travailler et abonder des budgets ensemble, en lien avec celle chargée des LGBTI+ (Social, Santé, Culture, Sport, Jeunesse), pour éviter une action trop réduite et atomisée. La délégation sera alors un véritable aiguillon sur ses sujets, permettant d'avancer concrètement et poussant les autres à intégrer les dimensions LGBTI+.

### 12/ Participer ostensiblement aux Marches des fiertés.

La participation conséquente des élu·e·s avec leur écharpe au cœur des Marches des Fiertés locales, aux rencontres (salons,

villages associatifs) et journées organisées par les associations du territoire est aussi un signal politique puissant. Il doit être inscrit de manière routinière à l'agenda des exécutifs locaux, afin d'assurer une participation concrète, aux côtés des marcheuses et des marcheurs. Depuis plusieurs années, des collectivités participent activement avec la présence de chars aux Marches, démontrant leur engagement pour les droits LGBTI+ et pour présenter leurs services. C'est la démonstration qu'ils sont présents aux côtés de toutes leurs concitoyen·ne·s et que tous les projets qui participent à l'inclusion et au vivre ensemble, dans le cadre du territoire, sont pertinents.

### 13/ Aider à organiser des événements LGBTI.

À ce titre, les Marches des Fiertés LGBTI+ ne sont pas cantonnées aux seules très grandes villes ou métropoles ni ne sont les seules activités à mener. Toutes les collectivités peuvent accueillir des démarches interassociatives, événements publics (cérémonie, festival, compétition sportive, exposition...) et également aider à en créer, les organiser et communiquer sur celles-ci, en lien avec les tissus associatifs locaux. Les territoires ruraux n'ont pas vocation à rester des zones dénuées de vie, de visibilité ou d'animations LGBTI. ●



## Faire un état des lieux des engagements de la collectivité et fournir un bilan

### 14/ Réaliser un état des lieux partagé de la lutte contre les discriminations.

Similaire aux audits financiers, ou du document unique d'évaluation des risques, que les nouvelles majorités peuvent demander à leur installation, un état des lieux sur les discriminations peut être entrepris. Il sera co-construit, par les services et des acteurs LGBTI+ représentatifs.

### 15/ Publier un bilan.

La publication d'un document régulier qui serait un bilan ou une présentation des actions concrètes, récurrentes ou nouvelles, menées en matière de lutte contre les discriminations (LCD), avec les différents services de la collectivité,

est une démarche à promouvoir. Cette publication sera un outil pertinent pour les services et la population.

### 16/ Fournir des indicateurs et objectifs.

Des indicateurs précis, fiables, vérifiables et pertinents sur la gestion de la lutte contre les discriminations dans l'emploi, l'accueil, dans les actions menées... seront à définir et à mettre à jour régulièrement en lien avec différentes structures (agences nationales, syndicats des personnels, associations d'usagers, association LGBTI+). Ils serviront à nourrir les objectifs que la collectivité aura définis dans ses missions de lutte contre les discriminations.

## Une information régionale et départementale LGBTI-friendly

### 17/ Diffuser une information inclusive.

Informé sans cesse et en tous lieux contre les préjugés : c'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes informatives et pédagogiques, que les mentalités changent. Assurer la visibilité des familles et de toutes les citoyen·ne·s dans les publications de la collectivité, c'est aussi un moyen de lutter contre les préjugés et de favoriser l'inclusion. Tous les supports méritent d'être employés : campagne d'affichage, journal régional et départemental, sites internet et intranet, comptes officiels des élu·e·s et des collectivités sur les réseaux sociaux, diffusion de documents, organisation d'événements et de manifestations.

### 18/ Se saisir des opportunités du calendrier.

La Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (IDAHOTB) du 17 mai — reconnue par l'ONU — doit devenir le rendez-vous annuel de mobilisation des élu·e·s et des services dans tous les territoires. Promouvoir dans les supports régionaux et départementaux numériques et papiers, les événements créés par des associations LGBTI+ présentes sur le territoire, et penser à les intégrer lors de moments « officiels » portant sur la vie associative. (*Voir Dates récurrentes p.13*)

## Campagnes d'information et documentation dans les services

### 19/ Créer des campagnes contre les discriminations.

La création ou la reprise et la diffusion de campagnes (y compris créées par des associations, locales ou nationales), de type affiches, brochures ou cartes postales gratuites, contre les discriminations sont des actions faciles à déployer, budgétairement en cohérence dans un plan de communication plus large. En lien avec des associations locales et des antennes régionales de structures nationales, des campagnes reprises ou co-élaborées avec elles, pour être en lien avec des sujets locaux pertinents, permettent

de valoriser le travail des services et des associations sur des thématiques variées (prévention, santé, aide aux victimes).

### 20/ Afficher des informations utiles aux LGBTI+ dans les services.

Au-delà de campagnes ou d'événements ponctuels, il faut également veiller à ce que les services accueillant du public diffusent en permanence les informations utiles aux personnes LGBTI+ (ligne Azur, SOS Homophobie, documents associatifs pertinents selon le cadre — santé, prévention, jeunesse, familles...).

## Porter la parole républicaine en cas d'agression

### 21/ Témoigner publiquement du soutien de la collectivité.

Lorsqu'une agression anti-LGBTI+, ou discriminatoire d'une quelconque nature, est perpétrée, elle fait deux victimes : la personne agressée d'une part et les principes de notre République d'autre part. La réaction systématique des élu·e·s de gauche et écologistes s'impose donc. Si la violence constatée a eu pour cadre une structure dépendant de la collectivité, celle-ci doit user de tous les moyens en son pouvoir pour que de tels faits ne puissent pas se reproduire.

### 22/ Agir en justice.

Département et région peuvent porter plainte ou se constituer partie civile en cas de menaces, dégradations ou agressions anti-LGBTI+ également. Dans tous les cas, il faut mener un travail en lien avec les associations LGBTI+ pour déterminer la logique à suivre selon les cas auxquels les élu·e·s seront confronté·e·s. ●



# CULTURE

## Région et Département

**P**artagée entre les régions et les départements, la compétence culturelle possède un champ suffisamment vaste et vague pour permettre aux collectivités de travailler, en commun, pour diffuser, partager et créer des lieux de culture et de mémoire sur différents sujets.

### Transmettre la mémoire et faire vivre l'histoire

#### 23/ Prendre part aux commémorations.

Des homosexuels français ont connu la déportation durant la Seconde Guerre mondiale. La déportation pour motif d'homosexualité a été reconnue pour la première fois par l'État, en 2001, sous le gouvernement de Lionel Jospin. Leur mémoire a donc une place reconnue (y compris de la part des associations de mémoire et d'anciens combattants nationales) dans des cérémonies officielles, notamment celles de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (le dernier dimanche d'avril) et la Journée nationale de la Résistance (le 27 mai), auxquelles les élus des collectivités auront une présence revendiquée. En dépit du programme du Conseil national de la Résistance, les lois vichystes visant l'homosexualité n'ont pas été abrogées et ont même été durcies en 1960, sous le gouvernement de Michel Debré (amendement Mirguet classant l'homosexualité comme «*fléau social*») et des personnes homosexuelles ont été victimes d'arrestation, d'emprisonnement, de harcèlement professionnel... Elles ont été supprimées de nos lois par la gauche en 1982.

Des cérémonies associatives qui rappellent l'histoire de ces persécutions et de leurs conséquences sont organisées à différents moments de l'année, parmi d'autres sur les questions de reconnaissance ou de santé. Les élus y sont attendus.

#### 24/ Inciter à faire œuvre de pédagogie sur les lieux mémoriels.

La pédagogie est parfois absente des lieux mémoriels (monuments, camps...). Encore aujourd'hui, aux côtés d'un monument lié à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, il peut manquer des indications pour préciser sa signification. Les collectivités, en partenariat avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), doivent pousser à l'apposition de plaques pédagogiques mémorielles, établies par lui, avec un descriptif pouvant contenir, notamment, le panneau de la classification des détenus du camp de Dachau.

#### 25/ Un travail muséographique sur les mémoires LGBTI\*.

Dans les musées mémoriels, il faut s'assurer d'explicitier toutes les mémoires,



y compris celle de la déportation pour motif d'homosexualité. Notamment en favorisant la mise en place de l'exposition de la Fondation pour la mémoire de la déportation afin d'afficher, d'assumer et faire connaître cette mémoire, y compris dans les collèges, lycées et hôtels de région et département. Les autres musées et les espaces d'exposition doivent accueillir et prévoir des présentations temporaires, ou plus pérennes, et des temps qui mettent en avant les mémoires et l'histoire LGBTI+

— et stopper aussi l'auto-censure ou le tabou sur l'orientation sexuelle de personnages historiques ou artistiques. Celle du passé d'illégalité et la pénalisation de l'homosexualité en France et de sa réprobation sociale avec toutes ses conséquences, dans tous les domaines, sur notre territoire et à l'étranger est évidemment matrice de nombreux sujets. La dimension historique des combats et du mouvement LGBTI+, est à porter, à différents niveaux par les collectivités, en lien avec les associations.

## Visibiliser les questions et les personnalités LGBTI+

### 26/ Nommer des lieux au nom de personnalités LGBTI+.

Des espaces et équipements publics (gymnase, bibliothèque, centre culturel ou d'animation, salon officiel, collège, lycée...) pourraient également porter le nom de personnalités qui ont été victimes des politiques discriminatoires, ainsi que de personnalités qui se sont illustrées dans la lutte pour l'égalité et contre les discriminations.

### 27/ Organiser et prendre part à des débats publics.

La participation de tous les publics à des débats confrontant les avis des citoyens et des associations aux idées des expert·es (médecins, juristes, philosophes...), peut faire progresser les idées humanistes, y compris sur les thématiques parfois complexes (transmission du VIH-sida et des infections sexuellement transmissibles, homoparentalité, procréation assistée...).

### 28/ Des tournages inclusifs à aider.

Les collectivités ont une action et des budgets pour aider les productions de téléfilms, séries, films de cinéma, documentaires, publicités... tournées sur leur territoire. Favoriser les œuvres représentant pleinement la diversité avec des équipes paritaires, aidées par le bonus 15 % du CNC et la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel, est un premier pas. Afin de continuer le travail d'acceptation, de visibilité et de déconstruction des préjugés pour lutter contre les discriminations et violences, on peut mettre en place des critères «bonus» d'évaluation dans l'attribution d'aides, et favoriser des œuvres optant pour une écriture non discriminatoire et à l'image de la société réelle, y compris dans l'Histoire.

## 29/ Proposer des ressources et documentations LGBTI+.

Des fonds documentaires, littéraires, artistiques et archivistiques doivent soutenir ces démarches dans les lieux de culture et de documentation que les régions et départements peuvent gérer (les CDI des collèges et lycées, les bibliothèques — anciennes bibliothèques de prêt — les médiathèques départementales et les centres culturels).



**76 %**

**Des films produits ont été réalisés par des hommes**



**17 %**

**Des femmes sont représentées dans les festivals.**

## Soutenir les acteurs et les projets culturels LGBTI+

### 30/ Développer une offre culturelle intégrant les questions LGBTI+ et créer un agenda culturel.

L'organisation et la proposition de spectacles et d'expositions sur les sujets LGBTI+, traitant ou évoquant les questions LGBTI+, peuvent être du ressort des collectivités par le soutien à la création artistique et au spectacle vivant et également par la contractualisation avec des associations culturelles et des troupes. L'organisation de manifestations culturelles diverses de la part d'association, notamment LGBTI+ est un moyen d'intégrer par le biais de sujets génériques les différentes facettes LGBTI+. La visibilité de toutes et de tous est bien évidemment possible grâce à l'action des centres culturels, les animations et opérations de médiation culturelle diverses qu'ils mettent en œuvre. Un soutien ambitieux aux programmes de travail et aux événements, notamment festifs, à l'occasion des manifestations et commémorations dédiées à la lutte contre les discriminations, pourra permettre de toucher un large public et de le sensibiliser aux problématiques LGBTI+ (*Voir Dates récurrentes p.13*).

### 31/ Proposer une communication pour ces programmes culturels LGBTI+.

Dans le cadre de semaine (ou autre) d'événements LGBTI+, le plus souvent dans les journées précédant les marches des fiertés locales, une communication spécifique de la collectivité est la bienvenue pour mettre en valeur notamment ces démarches culturelles et les aspects qu'elles portent. Les outils habituels de communication de la collectivité seront évidemment mis à contribution, en plus des publications numériques spécifiques. Les festivals de cinéma et audiovisuels soutenus par les collectivités doivent être une démonstration de l'implication de l'exécutif local en adaptant son soutien dans l'incitation de la parité et de la diversité dans les membres du jury, dans le comité de sélection et dans la sélection des œuvres. En 2019, 76 % des films produits ont été réalisés par des hommes, 88 % pour les œuvres audiovisuelles. Dans les festivals, les femmes ne représentent que 17 % de leur direction ou direction artistique.



### 32/ Afficher la participation des élu·e·s aux évènements culturels LGBTI.

La participation des élu·e·s à des festivals, des évènements soutenus par les collectivités, est une démonstration de

l'implication de l'exécutif local dans la réalisation de ces actions. C'est un symbole que ces productions sont pertinentes et s'adressent à toutes et tous. Les élu·e·s devront aussi rappeler qui est à l'origine de ces évènements ou qui les soutient.

## Département

### Pour des politiques d'archives locales développées

**T**émoins de la vie publique, des actions, des engagements dans le débat public et de la vie associative locale, les archives départementales ont la possibilité de recueillir des fonds associatifs ou de particuliers. Il est possible aussi de recenser, avec l'aide de chercheurs ou d'associations expertes, ce qui peut concerner les LGBTI+ dans les archives publiques existantes (histoire de la répression anti-LGBTI, vie de lieux LGBTI, artiste, militant·e, célébrité gay, lesbienne ou trans...), et les indexer avec les informations et les mots-clés correspondants. Il est intéressant de commencer à faire se nouer un travail entre les agent·e·s et services gérant ces structures et le tissu associatif LGBTI+ dont la mémoire reste menacée.

### 33/ Coorganiser une politique mémorielle LGBTI+.

Présenter des documents, objets (pas seulement liés à la Seconde Guerre mondiale) et permettre l'élaboration d'une politique patrimoniale qui tienne compte des activités des acteurs associatifs est une démarche de conservation que les départements peuvent mener. Les centres d'archives départementales peuvent mener des actions culturelles, à travers des expositions ou des programmes éducatifs notamment, qui permettent de valoriser différents pans de l'histoire locale.

### 34/ Travailler les archives en liant associations et universitaires.

Les démarches archivistiques qui peuvent être menées le seront en créant des passerelles de travail — ayant vocation à devenir habituelles —, entre les services et les actions des associations LGBTI+. Pour des dates pertinentes sur le territoire (manifestations autour de la marche des fiertés) ou pour de plus connues nationalement (comme la journée du 17-mai), ces démarches seront également menées en lien avec la communauté universitaire, avec les unités de recherche et les étudiant·e·s, pour leur donner une portée plus large. L'inscription éventuelle, dans cette démarche, des collèges pour des travaux sur la mémoire et l'histoire proposés aux équipes pédagogiques serait la bienvenue. ●



Jean Diot et Bruno Lenoir restent les deux dernières personnes exécutées en France sur décision de justice pour le seul crime de «sodomie» - une plaque à la mémoire des deux hommes a été installée à Paris, rue Montorgueil, en 2011.



Jusqu'à sa fermeture par les nazis, le bar Eldorado était un haut lieu de rencontre homosexuel de Berlin (photographie de 1932).





# ÉDUCATION VIE SCOLAIRE

## Région et Département

**L**a lutte contre les discriminations (LCD) fait partie des objectifs pédagogiques pour chaque classe de niveau et pour tous les âges. Les collectivités doivent indiquer qu'elle reste une démarche importante et une mission essentielle de l'école publique et qu'elles sont prêtes à la mener aux côtés de tous les acteurs de la communauté éducative.

### Agir à travers le conseil d'administration

#### 35/ Soutenir les projets LGBTI+ dans les établissements.

Toutes les collectivités territoriales ont des sièges dans les conseils d'administration (CA) des établissements scolaires publics. Au sein de ces CA, les élus des régions et départements peuvent être à l'initiative de travaux, d'activités pédagogiques dans la lutte contre les discriminations et soutenir celles que les équipes pédagogiques et les élèves voudraient mener.

#### 36/ Veiller à l'accueil inclusif de tous les élèves et de leur famille.

Les établissements disposent d'une autonomie pédagogique que le conseil d'administration met en œuvre. Leur siège au sein du CA, permet aux collectivités d'aborder des questions relatives à l'accueil inclusif de tous les parents d'élèves, à celles des sécurité et santé et de pouvoir revenir sur les actions à mener envers les publics LGBTI+, que ce soit les élèves ou leur famille. Une attention particulière doit être

portée sur les enfants trans et les problématiques qu'ils peuvent rencontrer.

#### 37/ Pointer les besoins en fonds documentaires.

Le CA pouvant également émettre un avis sur les manuels et les outils pédagogiques, c'est l'occasion pour des élus de montrer leur mobilisation sur la question de la lutte contre les discriminations pour pointer les besoins et les manques éventuels dans ces outils, et proposer d'y remédier par l'action de la collectivité.

#### 38/ Renforcer la pédagogie contre les discriminations.

Encourager le ministère de l'Éducation à modifier la circulaire n.2011-112 (du 1-8-2011) publié dans son Bulletin officiel, qui exclut les discriminations faites aux personnes trans. Par conséquent, la mention «*interdiction de tout propos ou comportement discriminatoire envers les personnes LGBTI+*» doit remplacer le terme de discrimination homophobe.



## Soutenir les associations pour les interventions en milieu scolaire (IMS)

### 39/ Soutenir les IMS.

Les collectivités peuvent aider, dans les CA et les discussions avec les équipes pédagogiques et les chefs·fes d'établissement à soutenir les interventions, d'associations agréées, en milieu scolaire pour contribuer à déconstruire les stéréotypes, libérer la parole et sensibiliser sur les haines anti-LGBTI, le sexisme et d'évoquer les questions de santé et prévention. Il convient de faire œuvre de pédagogie sur la valeur de ces IMS, auprès de parents d'élève qui tarderaient à être convaincus.

### 40/ Épauler les projets des élèves.

Encourager les initiatives des jeunes en matière de lutte contre les discriminations, notamment via les bourses et aides aux jeunes porteurs de projets. Prêter une oreille attentive aux suggestions et demandes des syndicats lycéens représentatifs.

### 41/ S'appuyer sur les dispositifs d'éducation à l'image du CNC.

Les œuvres sélectionnées dans les dispositifs «Collège au cinéma» et «Lycéens et apprentis au cinéma» permettent d'ouvrir le débat en classe sur les questions de la parité et de la diversité avec l'enseignant ou un intervenant extérieur.

Initié en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Reims, les associations Exaequo et Contact, le kit cinéma contre les LGBTphobies «*Je, tu, il, elle, nous ai-*

*mons, 10 films contre les LGBT-phobies*» (labellisé par le CNC, la DRAC et la Région Grand Est) est en cours de mise en place par Passeurs d'images, Le Blackmaria (pôle régional d'éducation aux images de Champagne-Ardenne soutenu par la région Grand Est) pour l'ensemble des lycéens, afin d'être un outil pédagogique

### 42/ Former les personnels.

Au sein des lycées, les collectivités peuvent pousser à développer des actions de prévention et de santé adaptées aux âges. En plus des IMS, la formation du personnel relevant des collectivités est une piste d'action. Une attention particulière sera portée sur les personnels intervenants sur les différentes questions de santé dans les établissements.

### 43/ Informer et afficher des campagnes de prévention.

Les collectivités peuvent demander à ce que soient diffusées les campagnes d'affichage associatives ou institutionnelles. Les chefs·fes d'établissements seront sollicité·es par l'élève siégeant au CA, et chargé·e de l'éducation afin que la communication des numéros d'urgence (prévention du suicide, ligne d'écoute contre les discriminations, conduites à risques) soit accessible facilement par l'ensemble des élèves, dans les établissements, infirmeries, les foyers d'élèves...

---

## Département

---

### 44/ Signaler les risques pour les élèves.

Dans le cadre des missions de protection de l'enfance en danger des départements, les élèves présents dans les CA peuvent signaler le regard particulier qu'il faut porter sur des enfants que

leur situation personnelle (orientation sexuelle ou identité de genre, notamment) peut mettre en danger au sein de leur famille. Les services d'aide sociale à l'enfance ont développé des réponses appropriées pour des situations relevant de l'urgence ou de la protection.

---

## Région

---

### 45/ Déconstruire les stéréotypes.

Au sein des lieux de formation et d'orientation, les régions doivent agir pour l'égalité entre les filles et les garçons et aider à déconstruire les stéréotypes dans les offres d'apprentissage. Il faut également s'appuyer sur les élèves et les jeunes en formation pour développer des messages et actions sur la lutte contre la discrimination à destination des pairs. La mise en place d'ateliers de la citoyenneté, celle

de rencontres entre élèves et apprentis de différents lycées de la région, y compris professionnels et agricoles, peuvent être des tremplins. Pour finaliser leur apprentissage, des offres de stages permettant à toutes et tous, quelle que soit leur formation pourront être proposées par la collectivité, en lien avec les services emploi. La création d'une banque de stages assurée par la collectivité, permettra de proposer sans distinction un stage pertinent aux élèves est aussi un travail à mener. ●

---

## En savoir +

---

Outils pédagogiques CNC  
accessibles en scannant les QR codes





# JEUNESSE

## Région et département

**C**ontre les discriminations, différents leviers peuvent être actionnés afin d'encourager et soutenir les initiatives émanant des jeunes ou des opérateurs intervenant dans le champ de la jeunesse et de l'animation de la vie sociale, notamment en suggérant des projets dans le cadre du «défi jeune» ou des «projets jeunes» ou dans le cadre des actions développées par les Centres sociaux et les espaces de vie sociale (EVS).

Des fonds nationaux peuvent également être mobilisés afin d'accompagner les initiatives locales portées par des associations ou des opérateurs locaux par le biais de la Dilcrah ou de la CNAF dans le cadre du Fonds de promotion des valeurs de la République et la prévention de la radicalisation. Les questions de lutte contre toutes les discriminations ne sont pas étrangères les unes aux autres, bien au contraire, elles renvoient toujours aux mêmes mécanismes essentialistes de différenciation, de catégorisation, de stigmatisation et de rejet de l'autre. L'éducation et la construction d'espaces de dialogue sont les meilleures solutions pour permettre la déconstruction des préjugés et combattre concrètement les discriminations. Les initiatives citoyennes locales intégrant la question LGBTI+ doivent être encouragées peuvent se structurer autour :

- du développement de l'esprit critique;
- du renforcement du vivre ensemble;
- du développement ou du renforcement de l'éducation numérique.

En plus de toucher les jeunes eux-mêmes, dans tous les quartiers, les actions entreprises sensibiliseront aussi leur famille et entourage.

**L'éducation et la construction d'espaces de dialogue sont les meilleures solutions pour déconstruire des préjugés et combattre concrètement les discriminations.**

## Organiser et prendre part à des événements

### 46/ Faire vivre la démocratie dans les conseils de la jeunesse.

L'apprentissage de la démocratie passe par une pédagogie de la fraternité. L'implication des conseils de la jeunesse existant dans les collectivités à la préparation de campagnes d'information a pu être un moyen utile de faire coïncider l'apprentissage de la démocratie et le vivre ensemble

et de l'acceptation des différences. S'ils n'existent pas encore dans la collectivité, la création de Conseil départemental ou régional des jeunes est une initiative simple et efficace pour offrir une enceinte de rencontre et de débats, que les élu·e·s thématiseront afin d'évoquer, notamment la question de la lutte contre les discriminations et les droits LGBTI+.



#### **47/ Participer activement aux travaux de jeunesse.**

La participation des él·e·s et leur visibilité, en citant explicitement les thé-

matiques LGBTI+, sont une étape importante pour les médiatiser auprès des jeunes grâce aux médias.

## Du matériel pédagogique et des ressources publiques

#### **48/ Fournir du matériel pédagogique.**

Afin de contribuer à lutter contre les stéréotypes, les représentations auxquelles nous avons toutes et tous accès sont essentielles. Les collectivités peuvent aider à déconstruire les préjugés en fournissant des kits aux équipes pédagogiques et médicales des établissements scolaires. En lien avec des associations nationales ou régionales et au contenu en adéquation avec les niveaux de classe visés, en associant les parents, cet outil permettra d'intégrer les différentes dimensions (his-

toriques, sociales, médiatiques) des sujets LGBTI, en plus de la compréhension afin de faire évoluer les mentalités.

#### **49/ Utiliser et valoriser les contenus associatifs.**

De nombreuses associations comme la Ligue de l'enseignement, SOS Homophobie, des structures comme le Centre Hubertine-Auclair en Île-de-France ont créé des ressources sur la question du genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, destinées notamment à être utilisées au sein d'établissements scolaires.

## Région

#### **50/ Faire des CRIJ, des points d'appui.**

Les centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) qui maillent tout le territoire sont essentiels. Accueillant tous les publics jeunes, ils sont des points d'accueil et des centres de ressources pour une vaste gamme de questions. Dans ces lieux, la région peut faire en sorte que différentes brochures d'infor-

mation soient disponibles, ainsi que de l'affichage, aussi bien sur les thématiques classiques d'orientation et information scolaire ou professionnelle, que pour d'autres questions. Faire aussi des CRIJ des lieux où des sessions d'écoute et d'information sur la santé peuvent se dérouler, en lien avec des associations, et du personnel médical pour évoquer la prévention, obtenir des informations.

## Milieu lycéen

### 51/ Soutenir les lycées dans la lutte contre les discriminations.

À travers le siège dévolu à la région dans les CA des lycées et établissements de formation, les élu·e·s peuvent contribuer à ce que ces structures soient impliquées dans la lutte contre les discriminations. Ils pourront vérifier qu'elles disposent des outils nécessaires à cette démarche et leur préciser le soutien de la région à ces actions.

### 52/ Mener une politique de santé auprès des lycéen·ne·s.

En lien avec les associations de prévention, des actions pour informer sur la santé et notamment la santé sexuelle (VIH-sida, IST, contraception, droit à l'avortement) et contre le mal-être peuvent être organisées, au sein des lycées (généraux, pro-

fessionnels et agricoles) et centres de formation. En lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du Projet régional de santé (PRS) et en lien avec les services de l'Éducation nationale et les acteurs de la prévention et les associations.

### 53/ Organiser un travail interétablissements sur la citoyenneté.

Au sein des lycées, les actions régionales peuvent se traduire par des actions coordonnées organisées dans l'ensemble des lycées à l'occasion de défis, travaux communs, compétitions scolaires pour favoriser les travaux sur la citoyenneté, le respect et au sein desquels les questions LGBTI+ seront présentes explicitement.

## Milieu étudiant

### 54/ Soutenir les associations étudiantes.

Dans le soutien au milieu étudiant, des projets de lutte contre les discriminations de différentes natures, menés notamment par les associations représentatives présentes sur les campus, sont à aider et à favoriser.

### 55/ Travailler avec les Crous pour accueillir tou·te·s les étudiant·e·s.

Au sein des centres régionaux des œuvres

universitaires et scolaires (Crous), les élu·e·s des régions ont une place au CA. Ils et elles peuvent continuer à porter un message de sensibilisation des personnels qui interviennent dans les cités universitaires pour prêter attention à des situations d'isolement ou de fragilité, de faire attention aussi aux attitudes et propos afin de pouvoir accueillir tou·te·s les étudiant·e·s et leur permettre de s'épanouir pleinement, de partager cet habitat sans souci, et de pouvoir y accueillir leur proche sans risquer quoi que ce soit. ●





# SANTÉ ET PRÉVENTION

**F**inancés par l'assurance-maladie, les Cegidd (Centre gratuit d'information de dépistage et diagnostic, pour les IST et le VIH) sont un maillon essentiel dans le domaine de la santé sexuelle, de l'information sur les moyens de prévention et de contraception. Ils ont remplacé en 2016 les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST). Les collectivités auront largement à s'appuyer sur les réseaux de Cegidd présents sur leur territoire et l'expérience de leurs personnels.

## 56/ Pour des actions transversales dans tous les domaines de santé.

Dans le domaine de la santé et de la prévention, on aurait tort de croire que la lutte contre les IST et le VIH-sida, bien qu'essentielle, soit la seule donnée à prendre en compte. L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être, physique, social et mental et en fait l'un des droits fondamentaux de toute personne. Les champs d'intervention possibles pour les

collectivités sont donc vastes même si elles n'ont pas une compétence directe. À travers les actions des services régionaux ou départementaux et des liens qui peuvent se créer entre eux et les autres structures publiques ou parapubliques ainsi que les associations, des actions peuvent être menées qui permettent de mettre en place des plans ambitieux pour que les personnes LGBTI+ soient pleinement intégrées dans des politiques coordonnées de santé publique, avec leurs spécificités.

## Département

## 57/ Diffuser l'information et la prévention.

Les départements sont compétents pour l'action sanitaire et sociale de l'enfance et de la famille (centres de PMI...) et des personnes en difficulté. S'appuyer sur les Cegidd et l'expertise de leurs professionnels pour mener des politiques de santé est une évidence. Dans ces centres, des brochures d'informations, des rendez-vous avec des médecins et du personnel soignant spécialisé dans les questions liées à la santé sexuelle sont disponibles.

Il faut que cette documentation soit aussi présente le plus largement possible dans les différents endroits où elle est nécessaire, en fonction des publics visés. Il faut également encourager, soutenir, les consultations et documentations sur les IST et la santé sexuelle en direction des lesbiennes et des trans.

## 58/ Améliorer l'accès aux Cegidd.

Différents aspects peuvent freiner l'accès aux Cegidd :

- un nombre trop faible de Cegidd (ou



des créneaux horaires et jours d'ouverture trop réduits) qui amènent, surtout dans les régions fortement peuplées, à des délais d'accès pouvant être de plus d'un mois et demi pour des urgences de soins;

À Toulouse, sur une population de 480 000 habitants avec une métropole de près de 800 000 habitants, l'unique Ceggid est saturé, amenant à de longs délais de rendez-vous.

- la distance entre le lieu des consultations et le domicile des personnes qui peuvent avoir un intérêt à profiter de cet espace anonymisé et gratuit pour consulter (en priorité des publics jeunes, ou précarisés financièrement ou institutionnellement : des femmes, des chômeurs, des personnes sans-papiers ou étrangères y compris allophones, les cumuls de ces critères renforçant les diverses difficultés d'accès), et le maillage de transport public qui permet d'y accéder;
- et les horaires d'ouverture trop réduits, qui peuvent empêcher certains des publics

cités, d'avoir un accès « facile et rapide » à ces structures. Les collectivités peuvent aussi travailler à l'émergence de nouveaux centres par le prêt de locaux adaptés.

### 59/ Faire coopérer Cegidd et associations.

Les mesures à prendre peuvent être de voir comment continuer à décentrer et développer un réseau efficace de permanences des Cegidd dans des structures départementales ou en lien avec des structures municipales, afin d'accueillir plus largement le public. Les associations de lutte contre le VIH-sida comme Aides ont, elles aussi, des permanences avec des militant·e·s et des informé·e·s et disponibles. Elles peuvent rechercher des locaux qu'une collectivité telle que le département pourrait rendre disponibles pour cette mission d'information et de dépistage.

### 60/ Soutenir les associations de santé pro LGBTI+.

Par ailleurs, en politique de santé, soutenir les associations de lutte contre le VIH-sida

## La prévention et la santé



sont des champs larges qui sont évidemment conditionnés par les capacités des publics LGBTI, notamment les jeunes, à pouvoir être reçus, accueillis dans un cadre bienveillant et sans jugement sur les personnes et leur mode de vie.

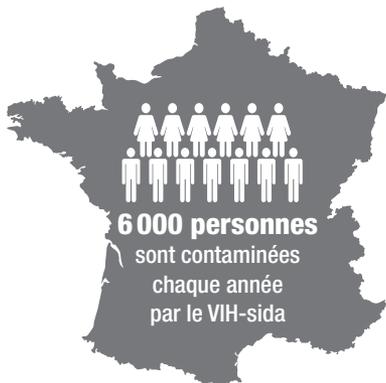


Pouvoir consulter facilement des professionnels — surtout ceux de santé ! — qui sont formés sur les questions LGBTI+ et l'accueil de ces publics est une condition préalable pour des politiques publiques efficaces.



C'est avec des professionnels au regard aiguisé sur ces questions et des structures de santé accessibles, en lien avec tous les échelons de pouvoir, que nous pourrons agir concrètement sur les problèmes rencontrés par les personnes LGBTI, de tous âges, dans tous les champs.

## **VIH-SIDA**



Chiffres VIH 2019 - 2020



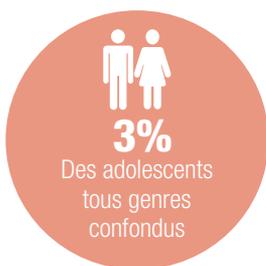
**La Guyane et l'Île-de-France**  
sont les régions où le taux  
de séropositivité est le plus  
important.

**La diversité des moyens de prévention et les dépistages ont permis une baisse des contaminations VIH.**

**L'autorisation de la PrEP a fait partie de cet arsenal de lutte contre l'épidémie et doit être développée (notamment par la prescription dans les cabinets de ville). La volonté politique est la seule capable de mettre un terme à l'épidémie.**



## **TENTATIVE DE SUICIDE**



Santé publique France 2019



Gays



Lesbiennes

**33 %**  
des hommes gays  
ou bisexuels de - 20 ans  
ont déclaré avoir fait  
au moins une tentative  
de suicide au  
cours de leur vie.



**18,3 %**  
des personnes victimes  
de propos transphobes  
font une tentative  
de suicide.



**2 fois +**  
de probabilités  
de vivre un épisode  
de dépression  
ou  
d'avoir des pensées  
suicidaires  
que chez les hétérosexuels.

**3 fois +**  
de faire au moins une tentative  
de suicide dans sa vie.



qui agissent localement chaque jour contre la précarité des personnes malades, pour la solidarité envers les séropositifs et pour la prévention est une première étape facile et rapide à mettre en place, avec des subventions pour fonctionnement et projet, classiques, des prêts de locaux, ou tout autre moyen discuté entre la collectivité et les associations. On pourra aussi penser à la signature de conventions pluriannuelles pour les associations notamment celles ayant des activités économiques dans le domaine de la santé, afin de sécuriser leurs activités et permettre un travail serein à leurs équipes et proposer une offre de soins pérenne... Enfin, la présence des élus à l'occasion des manifestations du 1<sup>er</sup> décembre (journée mondiale de lutte contre le sida) pourra accompagner ces efforts et démontrer l'implication des conseillers généraux dans ce domaine.

## 61/ Prendre en compte tous les acteurs de la prévention.

Les actions de santé et prévention peuvent être menées en lien avec les Ce-gidd (sur les questions de santé sexuelle, prévention), les éventuels centres municipaux, ou centres de santé associatifs et mutualistes, pour des interventions dans les collèges et des programmes de collaboration tout au long de l'année. Pour une politique de lutte contre le VIH-sida, l'échelon mondial est aussi une donnée pertinente, pour un département, il est possible d'intégrer des réseaux internationaux de lutte contre le VIH-sida à l'image du «FastTrackCities» que plusieurs villes françaises ont déjà rejoint, et la Seine-Saint-Denis y est le seul département (*Voir International p.69*).

## Région

### 62/ Mener des actions dans les lycées.

Agir dans les lycées est une démarche efficace pour des politiques de prévention qui toucheront un public plus à risques que la moyenne. Avec des campagnes de communication *et* de l'affichage permanent, la pré-

sentation des numéros d'appel comme Sida Info Service ou SOS Homophobie, la présence de personnel médical ou de santé pour des actions de prévention, des liens avec les associations de santé y compris communautaires, avec les centres LGBTI+ et les organisations interassociatives locales...

## Région et Département

### 63/ Relayer les messages de prévention.

Proposer des campagnes de prévention VIH et IST, soit directement réalisées par la collectivité, soit en relayant celles des acteurs de prévention (Aides, Sida Info Service, Sidaction, Vers Paris Sans Sida, Crips etc.) dans les lieux et sur les

supports les plus adaptés à la diffusion du message. On peut envisager tous les supports de communication (brochures, affiches, stickers, sites, applis...), y compris en partenariat avec des associations, pour tous les publics et des déclinaisons ciblées thématiques en fonction des différents publics et de leurs spécificités.

## 64/ Penser aux populations particulièrement exposées.

Concernant les populations les plus exposées aux épidémies de VIH-sida et autres IST (hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, migrant·e·s, travailleur·euse·s du sexe, personnes trans, usagers de drogues), les collectivités peuvent soutenir et proposer des actions de prévention (typiquement le dépistage rapide) en lien avec les Cegidd cités plus haut et les associations de lutte contre le VIH-sida et les associations LGBTI+ généralistes. Elles peuvent s'engager à soutenir les associations qui agissent pour apporter conseils et premiers soins aux réfugié·e·s/migrant·e·s parce que la politique de santé d'un territoire ne peut pas exclure une partie de sa population au risque d'avoir un impact sur l'ensemble de celle-ci.

## 65/ Agir efficacement contre le VIH-sida.

Soutenir les événements de prévention VIH comme ceux organisés à l'occasion du 1<sup>er</sup> décembre, et, lorsque c'est nécessaire, favoriser l'information et

l'accès aux modes de prévention diversifiée, comme la prophylaxie préexposition (PrEP) ou aux traitements post exposition (TPE), dans les hôpitaux du territoire, notamment en agissant via les conseils de surveillance des hôpitaux (*Voir La collectivité administratrice p.65*).

## 66/ Créer des espaces de dialogue grâce aux associations.

Les interventions en milieu scolaire (IMS) réalisées par des associations agréées et qui permettent d'ouvrir un espace de dialogue avec des militants expérimentés sur des sujets parfois complexes à aborder au sein des classes (lutte contre les LGBTI-phobies, santé, prévention) sont à favoriser. La parole claire des conseiller·e·s présents dans les conseils d'administration des collèges et lycées pour proposer ces travaux est attendue (*Voir Éducation/Vie scolaire p.27*). Et, par ailleurs, tous les publics doivent pouvoir accéder à des espaces de dialogues et de discussions, entre pairs, avec des experts, des militant·e·s... Les associations qui créent ces espaces doivent trouver une oreille attentive auprès de la collectivité pour un soutien.

# La lutte contre la sérophobie, jamais accessoire

## 67/ Lutter contre la sérophobie.

Hausse des contaminations (+6 % de sérologies positives entre 2018 et 2019 selon les chiffres de Santé publique France), précarisation des personnes malades et des séropositifs, discriminations d'un autre âge, telle est encore aujourd'hui la réalité du VIH-sida en France. C'est pourquoi il est important que les Conseils régionaux et départementaux confirment leurs soutiens aux associations qui agissent sur le terrain aux côtés des

publics ciblés, des personnes vivant avec le VIH, des malades et leurs proches... Santé publique France a réalisé une nouvelle campagne de communication pour dénoncer les préjugés liés à la sérophobie. La lutte contre la sérophobie (la peur, le rejet, le dégoût des personnes vivant avec le VIH-sida) n'est pas accessoire et reste une démarche essentielle de fraternité, pour combattre les peurs et les préjugés, et réaffirmer que c'est le VIH qu'il faut exclure, pas les personnes vivant avec.



## La santé sexuelle, dimension spécifique

### 68/ Soutenir et créer des centres dédiés à la santé sexuelle.

Les expériences réussies des centres de santé sexuelle, validés par tous les médecins experts et les associations de terrain, indiquent le chemin à suivre. Soutenir et développer les centres existants ou en créer au moins un par département notamment dans les grandes métropoles. Département et régions doivent y contribuer, ils peuvent être gérés par des associations spécialisées ou directement par les collectivités.

### 69/ Lutter contre la précarité menstruelle.

En dehors des actions liées aux théma-

tiques propres aux publics LGBTI+, pour les questions de santé il ne faut pas oublier la question des règles. Il faut intégrer celle-ci dans les questions de santé, et on permet la fourniture gratuite de protections menstruelles afin que les règles ne soient pas un problème social pour les filles et femmes. Il faut mettre en place un accès facilité à ces produits, notamment auprès de publics précaires, invisibles ou au niveau de vie réduit : étudiantes, prisonnières, personnes en milieu hospitalier, sans-abri, migrantes/réfugiées... Avec ses compétences bien spécifiques, le gouvernement écossais a choisi de mettre en place la gratuité de ces biens, devenant ainsi le premier gouvernement local au monde à faire ce choix. ●

### En chiffres

À ce jour, il n'existe pas de données résultant d'enquête nationale publique documentant les pensées et comportements suicidaires chez les personnes transgenres.

Mais une enquête de HES, menée avec l'association *Le Mag-Jeunes LGBT*, en 2009, sur les jeunes trans de 16 à 26 ans avait permis de collecter des chiffres vertigineux sur le risque suicidaire : **34 %** des répondant-e-s déclaraient avoir tenté de se suicider et **69 %** y avoir pensé.



**DÉCEMBRE 2020** L'agence Santé Publique France a élaboré une nouvelle campagne contre la sérophobie. Ces affiches sont disponibles pour les collectivités, les associations et les structures de soin qui en font la demande.

Aujourd'hui, en France, les PWIH sous traitement avec une charge virale indétectable ne peuvent plus transmettre le virus, notamment lors de rapports sexuels non protégés par un préservatif. (Sida Info Service)





# FAMILLES

## Région et département

### 70/ Proposer des documents non discriminatoires.

Formuler tous les documents et formulaires d'accès aux services et aux aides publics pour qu'ils soient inclusifs en prévoyant qu'ils puissent être complétés par un couple ou des parents de même sexe. Veiller à l'égalité de traitement et d'accès entre les couples de même sexe et les couples hétérosexuels, quel que soit leur statut marital, pour toutes les démarches d'aides et ac-

tions sociales, ainsi que pour toutes les démarches, accès aux services et accueil par les collectivités. Les familles de France sont bien plus diverses et riches que la représentation monolithique fantasmée à laquelle certains s'agrippent encore, il n'existe pas de modèle unique indépassable. Le quotidien des Français·es est celui de familles, depuis longtemps déjà, heureuses et vivantes, qui ne veulent qu'être libres de profiter des mêmes droits que toutes les autres.

## Département

**C**hargés des politiques familiales, que ce soit les aides aux familles, la protection de l'enfance (aide sociale à l'enfance), ou encore l'adoption, les départements sont un maillon essentiel de la politique familiale en France. Leurs services doivent veiller à ce que les procédures d'obtention des agréments d'adoption soient exemptes de toute considération discriminatoire, et que toutes les familles soient intégrées dans les politiques mises en place.

### 71/ Agir pour des procédures d'adoption égalitaires.

Les élu·es de gauche et écologistes doivent être très vigilants, et, fidèles à leurs engagements collectifs, veiller à ce que la loi soit respectée : être LGBTI+ ne saurait être retenu comme un obstacle à l'agrément d'un·e célibataire ou d'un couple pour une adoption. Veiller à ce que les demandes d'adoption soient traitées équitablement, sans discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des demandeurs et demandeuses.

### 72/ Demander une représentation inclusive dans les conseils de famille.

Au sein de l'ASE (aide sociale à l'enfance), les conseils de famille sont des organes qui sont officiellement chargés de la tutelle des pupilles de l'État et dont seul le représentant de l'État (le préfet et par délégation) a la qualité de tuteur. Avec 8 membres, il comprend des membres d'associations familiales, et deux personnalités qualifiées dont la nomination n'est pas du ressort de la collectivité. Toutefois, il comprend deux conseiller·es du département que le président du conseil nomme. Le département

peut tout à fait vérifier avec les associations LGBTI+ et notamment homoparentales (ADFH, APGL...) que la constitution du conseil de famille ne pose aucune entrave à la démarche d'adoption menée par des LGBTI+ célibataires ou marié·e·s.

### 73/ Signaler des manquements éventuels.

À défaut, un travail de signalement auprès du Défenseur des droits sera mené en lien avec les associations et des prises de position publiques devront être faites. L'exigence républicaine demande que ces conseils soient pluralistes, laïques, et tournés vers l'intérêt supérieur de l'enfant, afin que l'instruction des dossiers soit faite sans aucun autre parti-pris.

### 74/ Former les personnels à l'accueil de toutes les familles.

Former les agents en charge de l'accueil pour garantir un accueil respectueux de

tous les couples et de toutes les familles, notamment dans les centres de PMI (protection maternelle et infantile), en les sensibilisant à la diversité des familles pour éviter toute stigmatisation des enfants (par exemple avec un langage discriminant).

### 75/ Une convention et son comité de pilotage avec la CAF.

Lors de la signature de la convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), le département peut explicitement intégrer les objectifs de lutte contre les discriminations (LCD) et citer la réalité des familles françaises, avec les foyers recomposés, les familles monoparentales, homoparentales, pour s'assurer de leur accueil et d'un traitement égal. Soutien à la parentalité, accès aux droits, parcours d'insertion, accueil des parents trans sont autant de points à traiter qu'un comité de pilotage, prévu par la convention, pourra surveiller et faire en sorte d'améliorer le cas échéant. ●





## Tragique exemple en Seine-Maritime

En juin 2018, les services de l'aide à l'enfance de la Seine-Maritime (dirigée par la droite) se sont fait défavorablement connaître du grand public après un reportage de France Bleu Normandie qui pointait du doigt les problèmes pour adopter de couples homosexuels. Après l'obtention de l'agrément, la procédure «stagnait». En interrogeant la directrice sur la politique d'adoption envers les couples homosexuels, celle-ci avait indiqué : ces déclarations — répétées — impliquaient une différence de traitement pour les couples de même sexe, donc homophobes. Cela a donné lieu à des procédures de la part du Défenseur des droits et une enquête de l'Inspection générale des affaires sociales a également été menée. Celle-ci avait conclu à de graves dysfonctionnements du service seino-marin.

Les couples homosexuels sont un peu atypiques par rapport à la norme sociale, mais aussi la norme biologique, [donc il faut que] leur projet supporte des profils d'enfants atypiques.

Services de l'aide à l'enfance de la Seine-Maritime

La mission a relevé plusieurs mécanismes ayant conduit à réduire la probabilité d'un agrément, et plus encore, à orienter, de manière systématique les propositions d'adoption sur certains profils de parents, au détriment d'autres... Une sélection s'est imposée progressivement dans le parcours des adoptants : une information dissuasive pour les célibataires et les homoparents et une sélection plus restrictive des célibataires à la phase d'apparement. ... il a existé une règle tacite privilégiant les couples hétéroparentaux.

Rapport de l'IGAS, mars 2019

À la suite de cette affaire, l'IGAS a formulé

14 recommandations dont :

- Garantir, par l'adhésion à une charte de déontologie, l'absence de discrimination entre les familles.
- Dédoubler le conseil de famille et réviser l'organisation du service en conséquence
- S'assurer du traitement correct des données et des fichiers constitués dans le cadre du RGPD

Pour répondre à ces situations, les associations homoparentales demandent que les conseils de famille prennent en compte les associations familiales dans toute leur diversité. Trop souvent les associations familiales à coloration catholique sont les seules membres des conseils de famille et cela laisse peser de lourds risques de discriminations, compte tenu des propos tenus à plusieurs reprises par leurs branches, direction et leurs actions précédentes. La Confédération nationale des AFC avait été à l'origine du retrait de l'agrément de SOS Homophobie en 2012.

Les assos familiales catholiques... contre les familles !

Le communiqué HES de 2018



Accès au communiqué fait par HES en 2018



# SÉNIORS LGBTI+

**D**ans les politiques publiques menées par les collectivités, l'attention portée aux séniors devra intégrer les dimensions LGBTI+ de cette classe d'âge. Questions de dépendance, d'accès aux structures d'aide et hospitaliers, sont aussi traversées par des exigences d'intime que notre société, déjà très défiante de la sexualité et de la vie affective des séniors, aura du mal à envisager sereinement pour des séniors LGBTI+. Le droit à une vie privée, affective et sexuelle ne disparaît pas avec l'âge. Et il serait inimaginable qu'un pseudo-impératif moral — déplacé ! — vienne s'y opposer. Les établissements qui sont cofinancés, soutenus, dirigés par les collectivités (et tous les autres !) doivent autoriser les visites de conjoint de même sexe, prévoir qu'un couple homosexuel soit hébergé ensemble, dans les conditions les plus normales en cohérence avec les états de santé des personnes. Les aides qui peuvent être mises en place pour gérer les questions de dépendance et d'autonomie des personnes ne doivent pas se faire en dehors des volontés des personnes ou de leur famille, afin de ne pas limiter les vies personnelles. Les formations des personnels qui travaillent dans les métiers du « care », notamment auprès des séniors, doivent intégrer les problématiques que peuvent connaître les séniors LGBTI+.

**Le droit à une vie privée, affective et sexuelle ne disparaît pas avec l'âge.**

## 76/ Faire respecter les volontés des usager·e·s et indiquer aux familles qu'elles le doivent aussi.

Il apparaît évident que les potentiels refus familiaux de vie personnelle intime, voire amoureuse des résident·e·s doivent être dénoncés. La pédagogie peut être utile pour préciser que les vies personnelles ne s'arrêtent à aucune porte d'établissement de soins, ce qui semble être une évidence. Mais, au bout du compte, les résident·e·s ne doivent avoir à subir aucune ingérence dans leur vie privée, d'où qu'elle vienne.

## 77/ Prendre en compte les familles de préférence.

Les parcours de vie des personnes LGBTI+ ne sont pas nécessairement

linéaires et classiques. Certaines personnes ont pu se retrouver coupées de leur famille et ont eu à construire, volontairement, une famille de préférence, par la bienveillance et grâce aux liens de l'amitié, qui n'est pas moins importante pour elles que les familles vers lesquelles la grande majorité des autres résident·e·s se tournent. Les établissements doivent intégrer cette possibilité et prévoir de préserver ces liens quand ils existent, dans les mêmes paramètres que pour les familles « classiques ».

## 78/ Former les personnels aux questions de vie intime et de gestion du VIH-sida et IST.

La sensibilisation et la formation vers les personnels des Ehpad sur les questions de



l'accueil inclusif des séniors LGBTI+ (notamment les couples homosexuels et les personnes trans) sont importantes pour la bonne santé et une qualité de vie des résident·e·s qui ne doivent pas subir de discriminations, même sous prétexte médical à leur âge. Par ailleurs, la formation des agents d'accompagnement et de soins pour un accueil et des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sera nécessaire pour ne pas en faire un tabou, et prendre en compte au mieux cette dimension, notamment dans l'aspect thérapeutique.

### **79/ Une démarche et une charte pour l'accueil inclusif de tou·te·s les séniors.**

L'association GreyPride a mis en place une démarche « GreyPride Bienvenue » afin de mettre en lumière les nécessités d'un accueil inclusif des séniors LGBTI+

et PVVIH, et de la formation des personnels de gestion, d'accompagnement et de direction des établissements qui les reçoivent.

### **80/ La collectivité doit porter la voix de l'accueil inclusif en CA.**

Les collectivités ont, là encore, des sièges au CA des établissements, de droit, et doivent obtenir des informations et des indicateurs éventuels sur les engagements des établissements pour permettre une vie affective la plus normale possible à leurs patients. Signaler l'existence de l'association et de la charte de GreyPride, comme une ressource pertinente à la fois pour le personnel et pour les résident·e·s, s'enquérir des retours des familles et des résident·e·s et s'assurer que l'accès à ces structures soit bien égal pour tous nos séniors. ●



**VIEUX OU  
VIEILLE,  
NOS VIES  
COMPTENT**



#POSTDEVIOC

**BIEN VIEILLIR  
CE N'EST PAS UN  
CONCOURS DE DURÉE,  
C'EST AVOIR  
DU RESPECT  
DE L'AMOUR  
ET DE LA LIBERTÉ**



#POSTDEVIOC



**JANVIER 2021** L'association GreyPride a lancé une campagne #PostDeVioC pour visibiliser les enjeux liés à l'âge chez les LGBTI+



# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME

**C**ompétence régionale, le développement économique est aussi un axe de travail pour le milieu LGBTI+. La vivacité et l'accueil d'une ville, à fortiori d'une métropole, reposent également sur son monde de la nuit et de la convivialité : bars, restaurants, hôtels, clubs, lieux de vie nocturnes... Autant d'endroits que les entrepreneurs LGBTI+, le tissu associatif, les personnes LGBTI+, fréquentent et font vivre. Le développement du secteur économique de la fête et des sorties, ainsi que la mise en place de lieux de vie LGBTI+ ou LGBTI-friendly est une opportunité pour l'animation de collectivités, leur attractivité à tous les niveaux et leur image. Pour son attrait en France — et à l'étranger! — une région doit faire en sorte que ce tissu soit vivace et visible, officiellement soutenu, et soit également promu lors des campagnes d'information pour développer le tourisme dans le territoire. Par ailleurs, si certains champs d'action sont dévolus à un échelon plutôt qu'à un autre, il n'est évidemment pas interdit que les différentes collectivités travaillent sur ces questions, de préférence en concertation pour profiter d'une vraie synergie plutôt que d'une concurrence. Les départements (voire les métropoles!) ont eux aussi leur rôle à jouer dans le cadre de la promotion touristique d'un territoire et de la mise en valeur de ses atouts LGBTI+. L'inclusion, la bienveillance et l'émancipation sont toujours des aspects positifs!

## Région

### 81/ Accompagner l'arrivée et la bonne tenue des commerces LGBTI+.

Dans les travaux menés par les élus et les services de développement économique, citer notamment les commerces LGBTI+ pour indiquer le soutien. Ces commerces reçoivent évidemment des publics précis — LGBTI+ —, ils auront donc des attentes spécifiques (en termes de sécurité parfois, ou de travail à une coexistence sereine avec des riverains ou d'autres commerces). Les services et les élus doivent être aux côtés de ces structures pour les aider dans la mise en place de relations de travail sereines

avec les municipalités, avec les associations de riverains, avec les associations de commerçants et les forces de sécurité.

### Plus d'info

L'« International LGBTQ Travel association (IGLTA) » est un réseau mondial d'acteurs touristiques accueillants pour les LGBTI+. Elle permet à des professionnels de participer à un réseau d'entreprises et acteurs divers du tourisme dans 80 pays.





## Plus d'info

L'ex « syndicat national des entreprises gaies » est devenu « SNEG & Co », une branche officielle de l'UMIH, regroupant les établissements LGBTI+ de la nuit et de la convivialité, de l'hôtellerie et de la restauration. C'est un syndicat professionnel qui dispose de l'expertise des entrepreneurs en CHRD (cafés, hôtels, restaurants et discothèques) notamment. Sur chaque territoire, des structures adhérentes existent et doivent faire partie des réseaux de travail que les collectivités mettent en place pour le développement économique et le tourisme.



### 82/ Citer et valoriser les commerces LGBTI+.

Au même titre que les autres commerces d'un territoire, ceux LGBTI+ méritent de faire partie d'un annuaire pour les citer et les présenter, lorsque celui-ci existe. La crise du Covid-19 et le confinement

ont remis à jour les nécessités d'un annuaire classique (papier et numérique) pour les habitants d'un territoire, leur permettant de faire appel aux services de ces commerçants, en fonction des règles sanitaires. En plus des présentations classiques, un annuaire LGBTI+ est aussi un moyen, pour la collectivité, de préciser que ces commerces sont aussi inscrits dans une démarche d'accueil inclusive, illustrant aux publics LGBTI+ que l'exécutif se soucie de leur accès non discriminatoire à divers produits ou services. Cette valorisation passe par divers outils possibles : informations et liens mis à jour sur le site de la collectivité et de son service économique.

### 83/ Utiliser les réseaux de villes et gouvernements locaux pour promouvoir au mieux les lieux existants.

Il est possible de consulter, notamment via internet, l'association «International LGBTQ Travel association (IGLTA)» qui promeut le tourisme LGBTI, avec des retours d'expériences sur tous les continents.

## Une stratégie touristique LGBTI+ assumée !

Le tourisme ciblant et respectant les LGBTI+ est une réalité prise en compte dans la majorité des grandes métropoles attirant des visiteurs (Barcelone, Amsterdam, Tel-Aviv, Paris, New York, Berlin, Londres...), villes historiques, site culturel majeur, stations balnéaires, de ski... depuis de nombreuses années. C'est à valoriser et développer y compris avec la formation à l'accueil proposée aux professionnels du tourisme. Comme

des organismes et professionnels du tourisme ciblent tour à tour des populations, des jeunes pour des festivals, concerts, des seniors pour des croisières ou visites gastronomiques, ou différentes nationalités pour des offres sur les mariages ou lunes de miel par exemple, le faire aussi pour les LGBTI+ n'a rien d'une lubie ! Cela peut revêtir des formes et offres très variées : affichette, flyer ou brochure, plaque, cérémonie/anniversaire,

exposition, vidéo, site web, réseaux sociaux. Le tourisme permet de mettre en valeur l'histoire. C'est aussi un moyen d'apprendre et de ne plus cacher la vérité historique, qui a évidemment aussi inclus des LGBTI! Pour la valorisation assumée d'un personnage ou événement historique ayant impliqué des LGBTI+ scientifiques, artistes, dirigeants... Des figures historiques dans différents domaines sont aussi des outils de dynamisation du tourisme, notamment culturel et historique qui ont fait leurs preuves. Quelles que soient les cibles (célibataires, ami·e·s, couples et familles homoparentales) l'important est à la fois de les accueillir comme tout le monde, mais aussi de pouvoir s'adapter aux demandes spécifiques qui seraient formulées.

#### **84/ Intégrer la dimension LGBTI+ dans la stratégie touristique.**

À travers les comités touristiques, les services dédiés à cette question dans la collectivité, il est important de placer cette question dans les documents de travail et les visées. Pour des touristes LGBTI+ français ou étrangers, la capacité d'un territoire à leur garantir un accueil et des loisirs dénués de préjugés (à minima) est d'une importance capitale. Les territoires doivent savoir accueillir, mais aussi cibler les LGBTI+ (avec des actions culturelles, patrimoniales — comme sur la gastronomie —, pour des expositions et festivals, sur le sport, dans les offres de clubbing..) comme le font depuis de nombreuses années maintenant, la majorité des métropoles en Occident et de plus en plus sur les continents asiatique et sud-américain.

#### **85/ Informer sur les dimensions touristiques LGBTI+.**

Mettre en place des brochures et des rubriques dédiées pour les LGBTI+ sur les documents des collectivités et de leurs organismes est un aspect important. Les associations locales doivent y être présentées avec leurs différentes coordonnées. Évidemment les lieux LGBTI-friendly — qui auront été vérifiés avec les acteurs LGBTI+ locaux (ou nationaux si besoin) —, auront une place de choix dans ces documents de présentation.

#### **86/ Proposer et tenir à jour un calendrier des événements et un annuaire des contacts LGBTI+.**

Il est essentiel que les données existantes soient tenues à jour, pour s'assurer de la fiabilité de l'offre proposée par les territoires et pour organiser, le cas échéant, des rencontres pour connaître les raisons de la cessation d'activité d'un lieu. Disposer de données correctes sur les rendez-vous majeurs, et les principales associations est une nécessité donc. De plus, indiquer les dates des événements récurrents pour lesquelles les associations et les commerces locaux ont nécessairement prévu des animations illustre la vie de ces tissus (17-mai : journée mondiale contre les haines anti-LGBTI, Marches des fiertés... voir *Dates récurrentes p.13*). Enfin, préciser chacune des dates ponctuelles pour lesquelles des expositions, des salons, des festivals ont lieu est une étape encore supplémentaire, nécessitant un travail de relation avec le tissu associatif et économique du territoire, mais à la valeur ajoutée d'autant plus forte.



### 87/ Travailler à une offre opérationnelle pour l'accueil LGBTI-friendly des structures touristiques classiques.

En lien avec les associations du territoire, et les organisations nationales de commerçants LGBTI+, la mise en place d'une offre de formation opérationnelle et concrète — avec les associations LGBTI+ des salarié·e·s des structures et des instances touristiques générales (comme les offices ou comités de tourisme) et des professionnels locaux du tourisme (transports, musées & monuments, parcs, hôtels, bars & restaurants) pour un accueil LGBTI-friendly, pouvant mener à une labellisation. La Région Occitanie a mis en place, en 2019, une tarification spéciale dans les transports (TER...) pour rejoindre, le jour des Marches des Fiertés, Toulouse et Montpellier.

### 88/ Signer des chartes et faire labelliser ses démarches touristiques LGBTI-friendly.

Des labels de valorisation des démarches engagées par les structures publiques existent. Ils permettent de faire valoir le travail mené pour recevoir correctement les publics LGBTI. La collectivité doit le proposer à toutes les structures privées avec lesquelles ses services peuvent être en contact, afin de les pousser à figurer parmi les guides qui peuvent exister, aussi bien ceux que la collectivité pourra créer que les nombreux qui existent déjà édités par des structures internationales ou nationales sur le tourisme LGBTI+.

Des chartes sont dédiées à l'accueil du tourisme LGBTI+ comme au Mans, Montpellier ou bien la «Charte Metz Moselle LGBT Friendly» rédigée par le Centre LGBT Metz Lorraine-Nord. Une des premières chartes départementales «tourisme LGBT» encore active depuis 2005 est «Gers-friendly» développée par le Comité départemental du tourisme du Gers. Une signature n'a un véritable impact que si la collectivité — ou un de ses organismes — se donne les moyens d'assurer un suivi, en lien avec des associations. ●





# AIDE SOCIALE

**L**es difficultés financières et d'intégration sociale ne font pas disparaître l'orientation sexuelle et l'identité et expression de genre des personnes. C'est pourquoi comme tous les autres services publics départementaux et régionaux, les logements sociaux et d'urgence doivent être accessibles aux personnes LGBTI+ sans que celles-ci risquent d'y être exposées à des violences verbales ou physiques.

## Région et département

### 89/ Intégrer les spécificités LGBTI+ aux politiques de l'aide sociale.

Une attention particulière sera portée pour repérer et accompagner les publics LGBTI+ particulièrement fragilisés : personnes âgées ayant de faibles ressources et peu de liens familiaux, jeunes en rupture familiale (actions avec les organismes HLM, les Ehpad, les foyers de jeunes travailleur·se·s, les migrant·e·s/réfugié·e·s, sans-abris...).

### 90/ Venir en aide aux réfugié·e·s en tenant compte de la dimension LGBTI+.

En première ligne face à la question de la migration et de l'accueil et des réfugié·e·s, les élu·e·s locaux les pourront, en rappelant les responsabilités évidentes de l'État, faire prendre en compte la réalité parfois complexe des personnes réfugiées LGBTI+ par les services des collectivités et rappeler aux autorités (les préfectures notamment) la nécessité d'une prise en charge qui tienne compte de cette dimension.

## Département

Délivrer les services de solidarité aux plus démunis. Le droit au respect de la vie privée et familiale fait partie de ce qui concourt à la dignité de la personne. L'extrême détresse, pécuniaire ou sociale, ne doit pas faire disparaître cette exigence.

### 91/ Prendre en considération, concrètement, les seniors LGBTI+ pour :

- Les services d'aides ménagères et de maintien à domicile afin de garantir une aide non discriminante ;
- l'accueil dans les maisons de retraites,

en imposant lors de la signature des conventions avec les gestionnaires de ces équipements, la prise en compte de cette dimension et, par exemple, obtenir une information et des formations éclairées aux personnels des établissements ;

- de même, les Établissements d'hé-



bergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ont notamment comme interlocuteur le conseil départemental. Il peut donc, lors de la signature des conventions tripartites, exiger que la spécificité des personnes LGBTI+ soit appréhendée, comprise, respectée et prise en charge.

- enfin, penser aussi que du bâti régi par une collectivité locale peut être confié à une association organisant une collocation de séniers LGBTI+ encore autonomes ou avec une dimension intergénérationnelle.

*(Voir Séniers LGBTI+ p.47)*

## 92/ Penser aux jeunes LGBTI+ en rupture familiale.

Permettre aux jeunes LGBTI+ en rupture familiale d'avoir accès à une aide d'urgence, mais aussi les aider à trouver des solutions pérennes pour construire leur avenir et à poursuivre leurs études, notamment via les fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes. Parmi les actions à mener :

– Sensibiliser les centres d'hébergement d'urgence et tous les acteurs de l'aide sociale relevant de la collectivité aux ques-

tions que posent les jeunes LGBTI+ en rupture familiale.

– Créer des mécanismes d'accueil, à court, moyen et long terme, ainsi que financer et renforcer avec des moyens humains les dispositifs courants. Aider à la création de lieux de médiation et de discussion pour que les jeunes LGBTI+ en rupture familiale puissent reprendre contact avec leurs familles.

– Accompagner les jeunes à la poursuite de leur étude, à leur apprentissage et faciliter les demandes de stage au sein de la collectivité.

- Penser par exemple à confier un local, ou du bâti pour hébergement appartenant ou dépendant du département ou de la région à une association sérieuse de terrain qui gèrera les lieux avec des jeunes LGBTI+ rejetés et isolés, seuls ou en couple.

## 93/ Inclure les mineur·e·s étranger·e·s LGBTI+ isolé·e·s.

Aider à la création de structures de prise en charge des mineur·e·s étranger·e·s isolé·e·s LGBTI+, et former leurs personnels aux problématiques des migrant·e·s et réfugié·e·s LGBTI+. ●





# LES COLLECTIVITÉS comme employeuses

Région et Département

**F**aire de la collectivité un employeur exemplaire : le département et la région doivent utiliser leur rôle d'employeur pour faire la démonstration de leur volonté. Plusieurs collectivités ont développé un service de médiation, piloté par un·e élu·e, garantissant aux agent·e·s une protection contre les discriminations sur le lieu du travail.

## Une politique de ressources humaines adaptée et claire

### 94/ Former et sensibiliser les services de ressources humaines aux questions LGBTI+.

Sensibiliser le service des ressources humaines sur les questions d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'état de santé pour une prise en compte correcte des situations de tou·te·s les employé·e·s.

### 95/ Garantir une équité de traitement pour tout le personnel.

Octroyer des aides sociales dont bénéficient les salariés des collectivités et de leurs organismes : congés pour événements familiaux, versement de primes de rentrée scolaire, cadeaux de Noël, accès aux animations organisées pour les enfants des agents, accès aux séjours d'enfants subventionnés, etc. Garantir l'égalité de traitement entre les personnes en couple de même sexe et leurs collègues, et ce quel que soit leur statut marital, concernant les congés avant naissance (examens...) et après (PACS, enfant malade pour le parent social).

### 96/ Afficher le soutien des RH.

Les requêtes des personnels, les problèmes qu'ils peuvent rencontrer peuvent être d'un niveau de complexité plus important pour les personnes LGBTI+. Un employeur public, prenant en compte cette spécificité, permettra à chacun·e de ses employé·e·s de travailler sereinement dans son service avec des ressources humaines affichant leur soutien aux LGBTI+, ce qui permettra aux salarié·e·s de se sentir suffisamment à l'aise pour évoquer leur situation avec elles.

### 97/ Utiliser le prénom d'usage choisi.

Pour des employé·e·s trans par exemple, les services de ressources humaines doivent permettre notamment l'utilisation du prénom d'usage afin d'établir un climat serein de travail. Les bonnes pratiques et usages sont nombreux et peuvent être facilement développés en lien avec des associations ressources.



### 98/ Soutenir les personnes engagées dans des parcours de transition.

Des entreprises et des associations peuvent accompagner les collectivités, en tant qu'employeurs dans la mise en place et l'application de leur politique d'aide à des employé·e·s qui choisiraient d'entrer dans un parcours médical de transition, de s'adapter aux projets de parentalité pour leurs employé·e·s.

### 99/ Témoigner le soutien aux victimes (harcèlement, violences) et agir.

Condamner fermement les dégradations, actes violents et soutenir les victimes en

cas de harcèlement, et notamment en cas de conflit avec la hiérarchie. Répertoire des actes de harcèlement et mener des enquêtes sur le bien-être des salarié·e·s au travail. Produire chaque année un rapport de situation des services de la collectivité pour évaluer la mixité des services, les écarts potentiels de rémunération, d'évolution professionnelle, de formation... Promouvoir l'égalité femmes hommes et encourager le travail des femmes au sein de la collectivité et de l'ensemble de ses organismes associés, par différentes manières, et créer des crèches pour les personnels pourra être une étape supplémentaire pertinente (en cohérence avec les besoins des personnels).

## Des chartes à signer et des certifications à obtenir pour démontrer l'engagement

### 100/ Mener une politique inclusive volontariste à certifier.

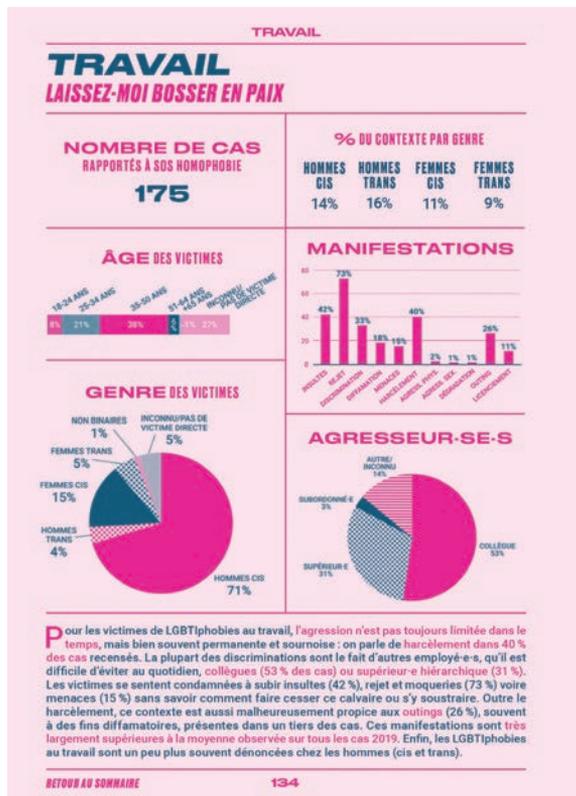
Appliquer une politique volontariste en matière de non-discrimination et de promotion de la diversité pour le personnel (en prenant en compte l'orientation sexuelle, l'identité de genre, mais aussi l'égalité femmes hommes, l'origine ethnique...), dans le recrutement ou l'évolution des carrières. Deux collectivités à l'exécutif de gauche et écologiste, dont Paris, ont pu obtenir les deux certifications de l'AFNOR qui ont une composante LGBTI+ explicite. (*Voir Chartes et certifications p.78 et Séniors LGBTI+ p.47*)

### 101/ Signer des chartes et s'engager.

Il existe un certain nombre de chartes de la diversité et de l'égalité. Formaliser son engagement par une signature permet d'avoir une politique claire sur la lutte contre les discriminations et l'égalité. Cette signature doit se situer dans une suite d'actions mises en place, et non comme une finalité, et il faut assurer un suivi régulier et transparent avec des associations LGBTI+ locales notamment pour valoriser cette charte. (*Voir Chartes et certifications p.78*) ●



2020 Dans son rapport publié chaque année, SOS Homophobie présente les témoignages qu'elle a pu recueillir sur des situations de LGBTI-phobie. Le lieu de travail est aussi concerné par ces questions.





# LES COLLECTIVITÉS ACHETEUSES DE PRESTATIONS ET ADMINISTRATRICES

Région et département

## Les marchés publics et appels d'offres : choisir des prestataires en transparence !

**L**a collectivité locale, à travers ses appels d'offres et ses commandes publiques, lors de l'organisation de ses différents événements ou pour ses services réguliers, fait appel à des prestataires divers et variés. Dans ces marchés publics, notamment passés au travers d'appels d'offres, différentes clauses et des cahiers des charges plus précis demandant des engagements peuvent être prévus.

### 102/ Former les élu·e·s sur leurs marges de manœuvre.

Lors des premières réunions des commissions d'appel d'offres, ou en amont, il faut prévoir de donner de dispenser une formation aux élu·e·s nouvellement désigné·e·s une formation courte qui réaffirme leurs droits et prérogatives dans la mise en place de critères de désignation. Également pour les délégations de service public (DSP), les régies, offices publics et SEM, les appels à projets (AAP) et concessions publiques, le choix d'un acteur ou opérateur tiers, la désignation d'une structure opératrice pour la collectivité et les associations ou entreprises lauréates d'un appel doit pouvoir se faire

**Il est important de prendre en compte les différents impacts de ses commandes et de pouvoir, en toute clarté, choisir des organismes, des entreprises, des associations qui répondent à des exigences claires sur tous les plans sociaux, économiques, écologiques et de défense des droits LGBTI+ que des exécutifs de gauche et écologiste portent.**

sur des critères, objectifs, quantifiables, d'un engagement pour les droits et de lutte contre les discriminations.



## 103/ Établir des clauses précises de lutte et d'engagement contre les discriminations dans les cahiers des charges.

Nous proposons que des clauses bien précises sur le respect de la diversité, sur la lutte contre les discriminations, sur la responsabilité sociale des entreprises et leur politique d'inclusion soient intégrées, partout où cela est possible, dans les cahiers des charges. Pour chacune des opérations nécessitant de faire appel à des compagnies ou structures extérieures pour la vie de la collectivité, ses travaux, ses embauches, mais aussi selon les appels d'offres des groupements, régies, gestionnaires...

**COMMANDE PUBLIQUE**  
Les ministères du Travail,  
de l'Économie  
et des Finances de l'Action  
et des Comptes publics  
ont édité en juillet 2018, un



## La collectivité comme entité administratrice

Par ailleurs, les collectivités disposent de sièges dans différents conseils d'administration de structures publiques ou parapubliques, comme précédemment mentionné (SEM, régies, lycées, collèges, hôpitaux, offices divers), à la fois dans le domaine de l'éducation, de la sécurité, de la santé. Le nombre de structures dans lesquelles régions ou départements sont

représentés ou peuvent l'être est assez conséquent et dans chacune d'entre elles la voix des élu·e·s dans la lutte contre les discriminations est attendue. Pour les établissements scolaires, voir la partie *Éducation/Vie scolaire p.27*, et les établissements médicaux ou socio-médicaux dans les parties *Santé et Prévention p.35* — *Aide sociale p.57* — *Séniors p.47*.

## 104/ Porter la voix du combat pour les droits.

La voix portée par les élu·e·s au sein de ces conseils d'administration doit permettre d'appuyer des choix stratégiques pour la lutte contre les discriminations et pour l'intégration des questions liées aux personnels, publics, élèves, usager·e·s LGBTI+ de ces structures.

## 105/ Mener des actions, en cohérence avec la structure et son budget.

De nature et d'engueure différentes, ces structures et les choix indiqués et les positions prises par la collectivité puis votés dans les CA sont des leviers pour intégrer les thématiques LGBTI+ dans les actions de long terme des établissements, ou régie. Avec leur périmètre de travail, en cohérence avec leur budget et dans les compétences qui sont les leurs, chacune de ces structures publiques ou parapubliques peut agir contre les discriminations.

## 106/ Participer partout à inclure les LGBTI+.

Collège, lycée, hôpital, centre culturel, centre jeunesse, foyer pour séniors, tous les établissements publics, sociaux et médico-sociaux rattachés aux collectivités possèdent un conseil d'administration, de surveillance... dans lequel des sièges sont attribués au président de l'exécutif local, à ses représentants. Par leur présence dans les CA et leur attention portée aussi bien aux usager·e·s de ces lieux qu'aux politiques mises en place en leur sein, les élu·e·s peuvent contri-

buer à faire entendre le souci des droits LGBTI+, notamment pour les mineur·e·s et les personnes isolé·e·s. Faire entendre une voix, qui plus est officielle, qui questionne, interroge, suggère, propose et évoque ce que sont les nécessités, les possibilités et les travaux à mener pour inclure toujours plus et mieux les personnes LGBTI+ à tous les âges et dans tous les milieux, est précieux et c'est précisément le rôle politique attendu de la part d'élue·s. (*Voir Éducation/Vie scolaire p.27 — Jeunesse p.31 — Santé et prévention p.35 — Aide sociale p.57*) ●



**2015** L'Hôtel de Ville de Paris est pavoisé aux couleurs de l'arc-en-ciel pour chaque marche des Fiertés depuis plusieurs années maintenant. C'est le cas aussi lors du 17-mai.



# EUROPE ET INTERNATIONAL

**L**es pays où l'homosexualité reste encore passible des tribunaux et dans certains cas, toujours existants, de la peine capitale, restent malheureusement encore trop nombreux. Pour autant, quel que soit le pays, il serait stupide de rompre les liens d'amitié, hommages, jumelages, visites et échanges avec les villes/collectivités de ces pays, sauf à vouloir limiter considérablement l'amitié entre les peuples. C'est via ces liens que des actions peuvent être menées, comme le réclame le combat pour les droits et les libertés. À travers ces liens, il est possible d'organiser des solidarités et de créer des actions et des opérations qui permettent à toutes, dans chaque ville, de savoir que les situations des personnes LGBTI+ ne sont pas oubliées et qu'elles sont un élément essentiel d'un tissu social vivant et émancipé.

## Région et département

### 107/ Appliquer et soutenir les propositions des socialistes européens.

Soutenir les positions du Parti socialiste européen (PSE) au sein du comité de régions de l'Europe dans lequel des élu·e·s municipaux·les et des métropoles sont impliqué·e·s.

### 108/ Remonter les bonnes pratiques et les partager.

Faire en sorte que les engagements pris dans les territoires soient soutenus et dupliqués dans des engagements similaires au sein des instances des partis et des structures respectives nationales des élu·e·s. Par exemple en constituant ou consultant des réseaux de collectivités reconnues dans leurs engagements pour les droits LGBTI+.

## Le développement et la coopération pour intégrer les enjeux LGBTI+

Les travaux de Fraternité que les collectivités ont organisés à travers les jumelages se poursuivent dans les actions de coopération décentralisées. Pour une activité concrète, ces actions doivent être de vrais programmes de travail liant l'ensemble des services de la collectivité au service d'objectifs définis. Soute-

nir le plaider à l'international dans le cadre des déplacements des élu·e·s de la collectivité et formuler des axes de travail clairs, dans le cadre de la coopération décentralisée, qui visent à promouvoir les actions pour les droits des LGBTI+, des femmes et pour la lutte contre toutes les discriminations.



### **109/ Poursuivre et amplifier les travaux de coopération décentralisée et y intégrer les questions LGBTI.**

Chaque collectivité peut déjà avoir des travaux de coopération (de jumelage encore parfois) menés avec des collectivités à l'étranger — au sein ou en dehors de l'Union européenne — sur différents sujets. Dans chacun d'entre eux, les droits LGBTI, les problématiques rencontrées par les populations LGBTI+ ici et là-bas peuvent être

intégrées dans les plans de travail (accès aux soins, effectivité des droits, lutte contre les discriminations, sports inclusifs...).

### **110/ Aider à former les fonctionnaires des collectivités étrangères.**

Dans le cadre d'accords de coopération décentralisée, les collectivités pourront contribuer à la formation de fonctionnaires de pays en développement aux problématiques LGBTI+.

## **Les liens en santé**

### **111/ Intégrer des réseaux de lutte contre le VIH-sida.**

Soutenir la lutte contre le VIH-sida dans le monde. Les actions de coopération décentralisée peuvent s'avérer une excellente occasion de soutenir la lutte contre le VIH-sida dans les zones du monde les plus touchées. Ainsi, Régions et départements peuvent participer au FastTrack Cities network pour la lutte contre le VIH-sida

### **112/ Vivifier les accords de coopération en y intégrant la lutte contre le VIH-sida.**

Il convient d'utiliser les accords de coopération déjà existants pour y intégrer des projets ou des objectifs liés à la lutte contre le VIH-sida. Cela peut prendre la forme de financement de lieux d'information, de moyens de dépistage, de centres de soins, de formations. Cela peut aussi prendre la forme de projets pédagogiques pour la jeunesse.

## **Région**

### **Intégrer les cadres internationaux gouvernementaux existants pour faire avancer les droits**

#### **113/ S'investir dans l'UE, au Comité des régions.**

Le comité des régions (CoR) de l'Union européenne est un espace de rencontre et de discussion entre des représentants de col-

lectivités locales (régions) de l'Union européenne. Les élu·e·s qui y siègent émettent des avis, organisent des événements et diffusent des rapports d'impact. Les questions de l'inclusion de toutes les citoyen·ne·s, de

la défense de l'état de droit et des principes d'une démocratisation toujours plus poussée des États de l'Union y sont abordées. Les élus français peuvent s'y investir afin d'organiser au mieux la coopération au sein de l'UE et pour pousser à la prise en compte toujours plus importante des droits des personnes LGBTI+.

### 114/ S'engager en Europe.

Au-delà de la seule UE, l'Europe c'est aussi le Conseil de l'Europe. Avec ses 47 États membres, il dispose d'une instance : le congrès des pouvoirs locaux et régionaux,

au sein de laquelle les collectivités locales européennes sont représentées (dans 2 chambres). Travail sur les droits humains, perspectives de développement économique, approfondissement de l'état de droit, et de nombreux autres sujets font partie de ceux sur lesquels les représentants travaillent et peuvent bénéficier de retours d'expérience. Les collectivités peuvent contribuer à pousser les questions LGBTI+ et la prise en compte des personnes LGBTI+ dans les diverses questions évoquées, notamment auprès de pays d'Europe qui ont encore à (largement) progresser sur les droits LGBTI+. ●





# AMÉNAGEMENT du territoire, et TRANSPORTS non urbains

Région et département

**P**olitiques de lutte contre les discriminations dans les tarifications proposées. Identification de structures publiques en milieu rural qui peuvent accueillir des événements LGBTI+ et disposer de centres de documentation.

## 115/ Mettre en place ou développer l'arrêt à la demande.

Afin de lutter contre le harcèlement de rue, des collectivités ont expérimenté, via leur autorité gestionnaire de transports, le dispositif de l'arrêt à la demande. Il s'agit de faire en sorte que, sur les lignes de bus, les femmes puissent demander l'arrêt à l'endroit qu'elles indiquent, de nuit. Afin de prendre en compte des situations similaires et des difficultés rencontrées par les personnes LGBTI+ dans les transports, il est suggéré que ce dispositif soit mis en place partout et de l'élargir pour que toute personne (qui n'a pas à justifier de son orientation sexuelle ou de son genre) puisse demander l'arrêt à la demande des bus, au moins dès la nuit tombée.

## 116/ Encourager la création de structures LGBTI+ en milieu rural.

Souvent délaissée, quand ce n'est pas oubliée, la communauté LGBTI+ agricole et rurale n'a pas moins besoin de lieux et repères LGBTI+ pour lutter contre les discriminations et l'isolement dont elle est victime. La mise en place de structures dans les zones les moins densément peuplées est une piste à travailler en fonction des besoins en aménagement du territoire.

## 117/ Un service itinérant pour lutter contre les discriminations.

De plus, sur les modèles des bibliothèques (ou autres) itinérantes, on peut envisager la création, en lien avec des associations locales ou des antennes de structures nationales, de bus antidiscriminations, un «service mobile» permettant de traiter toutes les questions parfois intimes. Mais aussi, des services mobiles précisément fournis de matériels (brochures, «flyers», accès internet mobile fiable...) et avec des personnels formés à la lutte contre les discriminations. Cette initiative ciblant en priorité les communes manquant de services publics et de vie sociale (zone rurale, territoires périphériques et quartiers prioritaires) sera annoncé à l'avance par tous les vecteurs possibles et sera garé y compris le weekend à des endroits, jours et horaires clés (écoles, gares, marchés, commerces...). Les agents formés apporteront des conseils concrets et si besoin effectuer un suivi pour la collectivité. Des rendez-vous en amont peuvent être prévus, mais des créneaux, importants, doivent être laissés afin d'accueillir des personnes qui se présenteront. Le compte-rendu devra être suivi d'effets et, en cas de problème précis, les habitant·e·s et usager·e·s devront avoir un retour concret, quelle que soit sa nature. ●



# DES DROITS IMBRIQUÉS et se **NOURRISSANT** **MUTUELLEMENT**

**I**ntégrer la lutte pour les droits LGBTI+ et le combat contre les discriminations dans l'ensemble des dispositifs publics, dans toutes les politiques publiques n'a pas pour vocation d'être un simple supplément d'âme pour élu.e local.e disponible ou qui dispose de temps libre. Faire en sorte que toutes les décisions exécutées par les services publics de la collectivité, les demandes formulées, les achats réalisés, les cahiers des charges rédigés contiennent des demandes et des exigences qui permettent de lutter contre les discriminations est une étape fondamentale pour l'exécution la plus fidèle de la devise républicaine. De la même manière que pour la lutte contre le sexisme ou le racisme, les actes et paroles des institutions et de celles et ceux qui les dirigent contribuent à façonner la société. L'intégration de la lutte contre les discriminations est non seulement une démonstration que les élu.e.s tiennent compte de toute la population qui vit sur le territoire qu'ils administrent et qui est amenée à les rencontrer. C'est aussi tenir compte de l'existence, discrète ou non, explicite ou non, violente ou faible, des discriminations qui peuvent s'exercer et prévenir des citoyen.ne.s d'avoir accès à leurs droits et d'exercer leurs libertés. Le dire,

**Le dire, et les combattre, c'est signifier clairement que les discriminations sont des entraves lourdes au pacte républicain.**

et les combattre, c'est signifier clairement qu'elles sont des entraves lourdes au pacte républicain. Afin de mettre en place des politiques publiques fortes dans un cadre large et réfléchi, les collectivités peuvent développer des programmes-cadres, qui auront vocation à irriguer l'intégralité des secteurs pour lesquels les collectivités ont des compétences ou qu'elles choisissent d'investir. Cela permettra aussi d'illustrer que le combat pour les droits n'est pas du seul domaine de la lutte contre les discriminations ni de domaines — restreints — où une approche caritative ou de commisération peut parfois encore être rencontrée. Le long chemin qui doit aboutir à l'émancipation des individus peut ressembler au mythe de Sisyphe, mais il n'en reste pas moins une nécessité. Authentique impératif progressiste, c'est précisément ce but-là, ce sommet, vers lequel nous souhaitons lutter, alors à nous de travailler. Il faut imaginer Sisyphe heureux. ●



# CHARTES ET CERTIFICATIONS

## Labelliser sa collectivité avec des certifications

À l'issue de leurs signatures, des outils d'évaluations annuelles apporteront une lisibilité des engagements des élu·e·s.

### **Le Label Diversité,**

créé en 2008 et propriété de l'État, vise à prévenir les discriminations et à promouvoir la diversité dans les secteurs public et privé. Ce dernier récompense l'engagement collectif et volontaire pour la promotion de la diversité et la prévention des discriminations dans le cadre de la gestion des ressources humaines.

### **Le label Égalité professionnelle**

créé en 2005 récompense l'exemplarité des pratiques d'administration ou d'entreprises dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. La double labellisation des

structures publiques est facilitée par le rapprochement entre les deux labels, effectif depuis 2016 avec un cahier des charges simplifié et commun, un seul audit par Afnor Certification ([fonction-publique.gouv.fr](http://fonction-publique.gouv.fr)).

Sous la présidence du socialiste Stéphane Troussel, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis a obtenu les deux certifications, de même que la Mairie de Paris.

### **«Diversité dans la fonction publique».**

Depuis sa création en 2008, aucune région n'a candidaté à cette certification Afnor. Seul le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et sept grandes ou petites collectivités l'ont obtenue.

## Signer des chartes d'engagement

Lancée en 2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), la

### **«Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale»**

est à la fois un document politique et un instrument pratique. Elle encourage les gouvernements locaux et

régionaux à prendre un engagement public en faveur de l'égalité et à mettre en œuvre les principes énoncés dans la Charte. La Charte propose des méthodes concrètes pouvant être poursuivies dans différents domaines de compétences : la participation politique, l'emploi, les services publics, l'urbanisme, etc.

### **Les départements signataires :**

- 2006** Martinique; Saône-et-Loire;
- 2007** Isère; Charente; Finistère;  
Côtes-d'Armor; Gard; Bouches-du-Rhône; Val-de-Marne; Vaucluse;
- 2009** Essonne; Puy-de-Dôme;
- 2010** Bas-Rhin; Val-d'Oise;
- 2011** Loire-Atlantique; Seine-Maritime;
- 2012** Seine-et-Marne;
- 2013** Cher; Pyrénées Atlantique;
- 2014** Allier; Ille-et-Vilaine; Somme;
- 2015** Lot-et-Garonne;
- 2016** Haute-Garonne; Pas-de-Calais;
- 2017** Nord;
- 2017** Gironde;

### **Les régions signataires :**

- 2006** Bretagne;
- 2007** Bourgogne; Champagne-Ardenne; Midi-Pyrénées; Picardie;
- 2008** Île-de-France; Pays de la Loire;  
Languedoc-Roussillon; Centre;
- 2009** Auvergne; Rhône-Alpes;  
Limousin;
- 2011** Haute-Normandie;  
Nord — Pas-de-Calais;
- 2012** Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- 2018** Occitanie;

### **La «Charte pour la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations dans la fonction publique»**

créée en 2013 par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et peu connue des collectivités territoriales. Elle a été mise en place par Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique et le Défenseur des droits. Cette Charte affirme la détermination des employeurs publics à rendre effectifs les principes républicains d'égalité, de non-discrimination, d'impartialité et de

neutralité portés par la Constitution française, ainsi que par les normes européennes et internationales.

Le label «**École sans racisme**» est porté par la Fédération Léo Lagrange depuis 2009 est une démarche réalisée avec et pour les élèves qui veulent agir contre toutes les formes de discriminations. Pour obtenir cette labellisation, ces derniers ont dû recueillir les signatures d'au moins 70 % de la communauté scolaire (élèves, enseignants, personnel éducatif, technique et administratif). Tous les acteurs de l'établissement s'impliquent autour du même projet commun en recherchant collectivement des solutions pour améliorer le vivre ensemble. Les élèves se mettent ensuite à la recherche d'un parrain ou d'une marraine (ou des deux) qui symbolise à leurs yeux l'engagement dans la lutte contre les discriminations.

– Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'inspirant de ce label a créé le label

### **«Mon collège est une école sans racisme».**

«**La charte d'engagement LGBT**», lancée en 2013 par l'association «l'Autre Cercle» encourage les entreprises et les collectivités locales à inclure les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre dans le cadre de leur politique Diversité.

– **149 signataires** de la charte, dont : Les conseils départementaux de Seine-Saint-Denis, de Paris et du Haut-Rhin et la Région Île-de-France.

### **En 2008 «La Charte de lutte contre les discriminations et pour l'égalité de traitement»**

a été rédigée avec la conseillère régionale déléguée à la jeunesse et par 1 300 jeunes et plus de 40 associations du Rhône-Alpes.



**La charte « 10 engagements pour mieux vivre ensemble dans notre département »**

de la Fédération nationale LGBTI+ incite à agir contre les LGBTI-phobies et les discriminations en mobilisant tous les acteurs, mais aussi à répondre aux besoins et préoccupations du public LGBTI+.

– Malgré la crise sanitaire, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales s'est engagé en novembre 2020

– Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a développé un plan pour l'égalité,

**« Agir ensemble contre les discriminations »**

regroupant des actions grand public et scolaire menées autour de la promotion des valeurs républicaines sur l'ensemble du territoire : expositions, conférences,

débats et ciné-débats, journées de mobilisation des partenaires associatifs.

**– Depuis 2016, le Parcours laïque et citoyen (PLC)**

propose aux 96 collèges d'accompagner les collégiennes et collégiens à devenir des citoyennes et citoyens autonomes, engagés et ouverts sur le monde en proposant plus de 200 actions pédagogiques. Depuis 2019, la semaine des rencontres pour l'égalité propose conférences, débats, expositions et projections proposées au public sur le thème de la lutte contre toutes les discriminations : l'égalité femmes hommes, racisme, esclavage, antisémitisme, homophobie, handicap, etc., en mobilisant et fédérant différents partenaires associatifs. ●

**En conclusion, peu de collectivités ont fait une démarche de labellisation ou de l'utilisation d'une charte pour les accompagner dans la lutte contre les discriminations. Or certaines seraient en mesure de les obtenir suite à la mise en place d'outils, et de leurs prises de parole fortes et récurrentes.**





# LES CONTACTS UTILES

(non exhaustif)

## Ligne Azur

Information et soutien contre l'homophobie et pour la prévention du comportement suicidaire.

7 j/7 de 8 h à 23 h  
Tél. 0 810 20 30 40

## Fil Santé Jeunes

Tél. 0 800 235 236

## Sida info service

Tél. 0 800 840 800

## Stop harcèlement sexuel

Tél. 0 884 28 46 37

## Viols-femmes-informations

Tél. 0 800 05 95 95

## Violences femmes info

3919 gratuit en France depuis un fixe.  
Lundi au samedi de 8 h à 22 h.

**Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles**  
[infommes.com](http://infommes.com)

## Plateforme de signalement des violences sexistes et sexuelles

Mise en contact avec policiers et gendarmes formés  
[www.service-public.fr/cmi](http://www.service-public.fr/cmi)

## Acceptess-T

Aide et soutien aux personnes transgenres  
Tél. 01 42 29 23 67  
[contact@acceptess-t.com](mailto:contact@acceptess-t.com)

## Association Contact

Pour les parents et familles de personnes LGBTI+  
lundi au jeudi, 15 h-21 h,  
vendredi 15 h-20 h,  
samedi 13 h 30-15 h 30  
Tél. 0 805 69 64 64

## Aides

Lutte contre le VIH/Sida et hépatites virales  
Tél. 08 05 16 00 11

## Stop homophobie

Assistance sociale et juridique possible  
24 h/24, 7 j/7  
Tél. 07 71 80 08 71

## Acthé

Association d'écoute, d'accueil et de défense des droits des personnes transgenres  
Accueil possible lors de permanences indiquées sur le site de l'association.  
Boîte n° 89 - 11 rue Caillaux - 75013 Paris  
[contact@acthe.fr](mailto:contact@acthe.fr)

## SOS HOMOPHOBIE

lundi vendredi : 18 h - 22 h,  
samedi : 14 h - 16 h,  
dimanche : 18 h - 20 h  
Tél. 01 48 06 42 41

## Chat'écoute

mardi et jeudi de 21 h à 22 h 30,  
samedi et dimanche de 18 h à 19 h 30  
[sos-homophobie.org/chat](http://sos-homophobie.org/chat)

## C'est comme ça

Site d'information pour les ados LGBTI+  
[cestcommeca.net](http://cestcommeca.net)

## Ardhis

Conseils, accompagnement et suivi dans leurs diverses procédures administratives de droit au séjour et d'asile des personnes homosexuelles et trans étrangères  
[contact@ardhis.org](mailto:contact@ardhis.org)  
Tél. 09 72 47 19 55

## Grey Pride

Tournée vers les personnes de 55 ans et +.  
Mardi et jeudi de 16 h à 18 h  
Tél. 01 44 93 74 03

## Shams France

Vient en aide aux personnes LGBTI+ issues du Maghreb et du Moyen-Orient vivant en France. Permanences téléphoniques chaque jour de 18 h à 20 h  
[contact@shams-france.org](mailto:contact@shams-france.org)  
Tél. 07 69 36 34 13

### Flag!

Association LGBT+ des agents des ministères de l'Intérieur et de la Justice  
Maison des Associations  
Boite 51, 206 Quai de Valmy - 75010 Paris  
[contact@flagasso.com](mailto:contact@flagasso.com)  
Tél. 06 52 87 82 09

### Mag Jeunes LGBT

Jeunes lesbiennes, gais, bi et trans de 15 à 26 ans.  
du lundi au dimanche de 12 h à 21 h  
Tél. 01 43 73 31 63

### Collectif Intersexes et Allié-e-s-Oii France

Défense et collectif d'information, d'écoute et de support pour les intersexes et leurs familles.  
[contact@cia-oiifrance.org](mailto:contact@cia-oiifrance.org)  
[cia.intersexes@gmail.com](mailto:cia.intersexes@gmail.com)  
[stop-mutilations-intersexes.org](http://stop-mutilations-intersexes.org)  
Tél. 06 68 43 01 65

### Voix arc-en-ciel (Guadeloupe)

24 h/24, 7J/7  
Tél. 06 90 757 767

### Kap Caraïbe (Martinique)

lundi au vendredi de 18 h 30 à 20 h 30  
Tél. 06.96.17.78.53

### OriZon (Réunion)

[secretariat.orizon@gmail.com](mailto:secretariat.orizon@gmail.com)  
Tél. 06 92 60 07 83

### Kaz'Avenir (Guyane)

Aide aux personnes LGBT  
[kazavenir.lgbt@gmail.com](mailto:kazavenir.lgbt@gmail.com)

### Association Rimbaud (Loire — Roanne)

Centre d'addictologie pour jeunes, lieu d'écoute et d'information, maison des ados  
Tél. 04 77 21 31 13

### Le RAVAD

Assistance aux victimes d'agressions et discriminat°, notamment en raison de l'orientat° sexuelle ou de l'identité de genre  
[urgence@ravad.org](mailto:urgence@ravad.org)  
Tél. 06 89 81 36 90 (urgence)

### Association L'Hêtre (Alsace)

– Écoute et accompagnement des personnes transidentitaires ou homosexuelles et leurs proches,  
– sensibilisations et interventions en milieu scolaire et centres de formation,  
– hébergement temporaire dans certains cas.  
Tél. 06 65 50 74 08

### Adhéos (Poitou-Charentes)

Association gérant 3 centres LGBTI+ dans la région et menant différentes actions de convivialité, solidarité, lutte contre les discriminations et prévention santé. Hébergement d'urgence possible avec Hom'up  
Tél. 06 26 39 66 13 (urgence)

### Hom'Up (Association Aurore — Nantes)

Hébergement d'urgence pour jeunes entre 18 et 25 ans, accompagnement par des professionnels  
[hom-up@aurore.asso.fr](mailto:hom-up@aurore.asso.fr)  
Tél. 02 51 82 60 99

### La Défenseure des droits

Du lundi au vendredi de 8 h à 20 h  
Défenseure des droits  
Libre réponse 71120  
75342 Paris cédex 07  
Tél. 09 69 39 00 00

### L'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT)

23 rue Jules Guesde 75014 Paris  
(uniquement sur rendez-vous)  
[contact@avft.org](mailto:contact@avft.org)  
Tél. 01 45 84 24 24

### Association ACCEPT

Hébergement d'urgence pour majeurs LGBTI  
Ligne d'écoute 7/7 appel/SMS 19 h à 22 h  
10 rue de l'avenir 31800 Saint Gaudens  
[contact@accept-asso.org](mailto:contact@accept-asso.org)  
06 15 03 76 95

## DEPUIS PRES DE 40 ANS

L'association **Homosexualités et Socialismes** a été créée en juillet 1983.

Elle rassemble les personnes LGBTI+ et toutes celles qui ont à cœur de travailler à faire avancer la large famille socialiste et radicale, toutes les forces de la gauche et de l'écologie dans leurs réflexions et propositions sur l'égalité et l'émancipation, contre les discriminations des lesbiennes, des gays, des bis, des trans et des intersexes.

## TRAVAIL EN FRANCE ET L'INTERNATIONAL

HES LGBTI+ est adhérente de plusieurs groupes et structures LGBTI+ ou de défense des droits humains en France, dans l'Union européenne et l'Europe et dans le monde.

**ILGA-Europe**, chapitre européen de la grande interassociative mondiale ILGA, et l'association **Égides**, alliance francophone internationale LGBTI.

## AVEC LA GAUCHE ET LES ÉCOLOGISTES

HES travaille aussi, de manière évidente, avec les groupes internes et commissions LGBTI des autres partis de gauche et écologistes. Avec la *Commission LGBT d'EELV, Fier-es et révolutionnaires, commission LGBT du PCF* et le *Comité LGBTI+ de Génération-s*.

Organiser des actions, diffuser des textes cosignés et militer ensemble pour que, dans nos organisations et univers respectifs, dans les collectivités dirigées par la gauche et les écologistes, dans toute la société, la lutte pour l'égalité et contre les discriminations continue d'avancer.

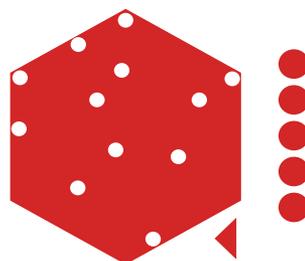
## UNE ASSOCIATION INDEPENDANTE

Libre de ses réflexions et ses actions, HES est un think tank thématique dont les adhérents sont membres ou non de partis politiques ou de toute autre structure et quelles que soient leur identité de genre, leur orientation sexuelle.

Nous nous réunissons, débattons et luttons contre les discriminations, pour l'égalité de dignité et l'émancipation, qui sont au cœur du combat de la gauche politique depuis plus d'un siècle.

## DES GROUPES LOCAUX PARTOUT EN FRANCE

HES a de multiples groupes locaux partout en France, Marseille, Paris, La Rochelle, Rennes, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Strasbourg, Lyon, Toulouse...



## RETROUVEZ HES LGBTI+ EN LIGNE



[facebook.com/hesfrance](https://facebook.com/hesfrance)



[twitter.com/hes\\_france](https://twitter.com/hes_france)



[instagram.com/HES\\_france](https://instagram.com/HES_france)



[t.me/HES\\_LGBTI](https://t.me/HES_LGBTI)



[www.hes.lgbt](http://www.hes.lgbt)

**Adhérer à  
HES LGBTI+**



À retrouver, sur le site de HES LGBTI+, nos dernières informations et les contacts pour toute l'équipe nationale avec les délégué-es des groupes locaux.



# HES LGBTI+

Intégrer la lutte pour les droits LGBTI+ et le combat contre les discriminations dans l'ensemble des dispositifs publics, dans toutes les politiques publiques n'a pas pour vocation d'être un simple supplément d'âme pour élu.e local.e disponible ou qui dispose de temps libre. Faire en sorte que toutes les décisions exécutées par les services publics de la collectivité, les demandes formulées, les achats réalisés, les cahiers des charges rédigés contiennent des demandes et des exigences qui permettent de lutter contre les discriminations est une étape fondamentale pour l'exécution la plus fidèle de la devise républicaine.

De la même manière que pour la lutte contre le sexisme ou le racisme, les actes et paroles des institutions et de celles et ceux qui les dirigent contribuent à façonner la société. L'intégration de la lutte contre les discriminations est non seulement une démonstration que les élu.e.s tiennent compte de toute la population qui vit sur le territoire qu'ils administrent et qui est amenée à les rencontrer. C'est aussi tenir compte de l'existence, discrète ou non, explicite ou non, violente ou faible, des discriminations qui peuvent s'exercer et prévenir des citoyen.ne.s d'avoir accès à leurs droits et d'exercer leurs libertés. Le dire, et les combattre, c'est signifier clairement qu'elles sont des entraves lourdes au pacte républicain. Voilà, pourquoi HES LGBTI+ vous propose plus d'une centaine d'actions possibles pour les régions et les départements, pour leur exécutif, pour des collectivités qui soient les premières actrices de la lutte contre les discriminations.

ISBN 978-2-9577027-0-1



9 782957 702701